

C  
E  
S  
D  
I  
P

ETUDES  
ET DONNEES PENALES

LES ELEVES SURVEILLANTS  
DE 1968 A 1985  
DONNEES STATISTIQUES

Véronique HERTRICH  
Claude FAUGERON

**1987**  
n° 52

# CESDIP

laboratoire associé au CNRS  
313

*REC/84-4/30*

*LES ELEVES-SURVEILLANTS DE 1968 A 1985*

*DONNEES STATISTIQUES*

*Véronique HERTRICH*

*Claude FAUGERON*

1 9 8 7

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit  
et les Institutions Pénales  
4, rue de mondovi 75001 Paris tel.: 42.61.80.22



## RESUME

Les données recueillies par l'E.N.A.P. au moment de l'installation des élèves surveillants permettent de reconstituer des séries de 1968 à 1985 ; les principales conclusions que l'on peut en tirer sont les suivantes :

Age : on observe une tendance générale à la baisse, corrigée en 1981-83 par une hausse brutale, due à une moindre représentation des moins de 25 ans.

Niveau d'étude : alors que la catégorie "sans diplôme" disparaît en 1980, celle des élèves surveillants ayant le baccalauréat et plus apparaît. Le niveau global d'étude tend à augmenter, tout en étant marqué par une forte disparité.

Lieu de recrutement : celui-ci est lié à la fois aux difficultés d'emploi dans la région (Nord-Pas de Calais et Lorraine par exemple) et à l'implantation des gros établissements, sauf pour la région parisienne qui reste assez faiblement représentée. Le recrutement est donc marqué par des conditions locales où jouent très certainement la diffusion des informations sur les possibilités d'emploi dans l'administration.

Elèves-surveillantes : elles sont en moyenne plus âgées et ont un niveau d'étude plus élevé que les hommes.

On a ajouté à ces données deux séries calculées d'après des informations fournies par le Rapport Annuel de l'Administration Pénitentiaire et les budgets annuels : un indicateur du taux d'encadrement de la population pénale qui, malgré les imperfections du calcul dues à la faiblesse des données, montre que celui-ci a une légère tendance à s'améliorer au cours de la période ; un indice rendant compte de la pression à l'entrée. On voit que les difficultés de recrutement, importantes jusqu'en 1975, décroissent très nettement par la suite.



TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction.....	7
I - <u>Caractéristiques socio-démographiques des élèves-surveillants installés</u> .....	9
II - <u>Postes budgétaires et population pénale</u> .....	18
III - <u>Le recrutement</u> .....	21

TABLE DES TABLEAUX

I - Effectifs des élèves surveillants par promotion d'entrée.....	27
II - Evolution des effectifs d'élèves surveillants et surveillantes installés.....	29
III - Répartition par âge des élèves surveillants l'année de recrutement (en différence de millésimes).....	30
IV - Répartition par classe d'âge des élèves surveillants l'année de recrutement (en années résolues).....	36
V - Age des élèves surveillants l'année de recrutement : indices de tendance centrale et de dispersion.....	37
VI - Répartition des élèves surveillants selon le niveau d'étude.....	39
VII - Répartition des élèves surveillants selon le lieu de résidence (région pénitentiaire).....	42
VIII - Répartition des élèves surveillants selon le département de résidence.....	50
IX - Evolution du nombre d'élèves surveillants ayant des parents dans l'administration pénitentiaire...	57
X - Structure par année d'entrée des élèves surveillantes.....	17

	<i>Pages</i>
XI - Répartition par âge des élèves surveillantes l'année de recrutement.....	58
XII - Répartition selon le niveau d'étude des élèves surveillantes et des élèves surveillants.....	18
XIII - Evolution du taux d'encadrement de la population pénale (indicateur).....	21
XIV - Evolution du nombre de postes offerts, de candidatures et d'admissions.....	60

TABLE DES FIGURES

1 - Evolution des effectifs de surveillants installés...	29
2 - Répartition par âge des élèves surveillants.....	33
3 - Evolution des âges moyen et médian des élèves surveillants.....	38
4 - Répartition des élèves surveillants selon le niveau d'étude.....	41
5 - Carte de la France (région pénitentiaire et département).....	45
6 - Cartes de la répartition des élèves surveillants selon la région pénitentiaire de résidence.....	46
7 - Cartes de la répartition des élèves surveillants selon le département de résidence.....	53
8 - Répartition par âge des élèves surveillantes.....	58
9 - Evolution du taux d'encadrement de la population pénale.....	59
10 - Evolution du nombre de journées de détention.....	59
11 - Evolution de la proportion de postes pourvus et de la proportion d'admis par rapport au nombre de présents au concours.....	60

## INTRODUCTION

Les données sur les élèves-surveillants présentées dans ce fascicule ont été produites dans le cadre d'une recherche sur l'évolution des politiques pénales et de l'administration pénitentiaire depuis 1945.

Toute recherche sociologique présuppose la production de données. Celle-ci exploite des données issues de sources diverses : documents administratifs, Journal Officiel, presse nationale, presse syndicale, budgets du ministère de la Justice, statistiques administratives, Rapports annuels de l'administration pénitentiaire, compte-rendus de débats parlementaires, entretiens etc... Il n'y a pas de clôture prédéterminée du matériel exploitée et exploitable. Il n'y a donc pas non plus de méthode spécifique d'analyse de ce matériel, sinon une mise en relation de tous les éléments.

Dans ce travail d'ensemble qui porte sur une administration qui s'est progressivement construite et diversifiée, devant faire face à des situations d'urgence et à des options de politique pénale qu'elle ne contrôle pas, au cours d'une période riche en événements de toutes sortes, on a porté une attention particulière à la situation des personnels, à leurs conditions statutaires, ainsi qu'à leurs caractéristiques socio-démographiques.

Malheureusement, les sources sont de qualité inégale et ne permettent pas de reconstituer des séries sur l'ensemble de la période. La seule que l'on ait pu reconstituer jusqu'à maintenant est celle présentée dans ce document, grâce aux informations que l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire recueille au moment de l'entrée des promotions d'élèves-surveillants. Que le directeur de l'E.N.A.P., ainsi que le responsable de la formation des surveillants soient ici remerciés pour avoir permis l'accès à ces données et l'établissement de cette série.

Dans la mesure où la recherche dans laquelle s'inscrit ce recueil de données est de longue haleine et que l'ensemble des résultats ne sauraient être publiés dans de brefs délais, il a été décidé de fournir les données au fur et à mesure de leur élaboration, lorsqu'elles présentent un intérêt et une homogénéité suffisants, et de les rendre ainsi disponibles pour toute utilisation administrative ou scientifique. Le commentaire qui accompagne ces données est d'un ordre méthodologique et descriptif afin d'en permettre la compréhension ; l'interprétation ne pourra avoir lieu que dans le texte définitif.



On a ajouté aux données sur les élèves-surveillants un indicateur du rapport surveillants-détenus au cours de la période 1968-1985, qui tienne compte des réductions du temps de travail qui ont eu lieu pendant cette période. Le mode de calcul utilisé peut être étendu à l'ensemble de la période étudiée (c'est-à-dire depuis 1945), avec précaution toutefois, dans la mesure où il faut tenir compte des vacances d'emploi qui sont difficiles à estimer sur cette période, les sources à ce sujet n'étant que littéraires.

## I. - CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ELEVES SURVEILLANTS INSTALLEES -

Les documents statistiques établis par l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire depuis 1968 permettent de constituer des séries chronologiques sur une période de 18 ans et d'appréhender l'évolution de la population des élèves surveillants installés (candidatures retenues - défaillants) selon différentes variables : âge, niveau d'étude, lieu de résidence, parenté avec du personnel de l'administration pénitentiaire.

Le personnel féminin recruté a été traité séparément et globalement en raison de son faible effectif (550 femmes recrutées contre 13 909 hommes de 1968 à 1985).

### 1. - Note méthodologique -

#### a) Présentation des sources

Deux types de documents ont été mis à notre disposition :

- les dossiers statistiques établis par l'E.N.A.P présentent les distributions (tris à plat) des élèves surveillants installés par promotion d'entrée selon différentes variables :
  - sexe
  - année de naissance
  - lieu de résidence au moment du recrutement (département et région pénitentiaire)
  - lieu de naissance (département et région pénitentiaire)
  - situation familiale
  - profession
  - parenté avec du personnel de l'administration pénitentiaire
- les listes nominatives présentent les mêmes caractéristiques par individu.

Certaines variables n'ont pas été exploitées, l'une (profession) parce qu'elle ne répond à aucune définition précise, les autres (lieu de naissance, situation familiale) parce qu'elles ne présentent pas d'intérêt sociologique immédiat.

Les dossiers statistiques sont disponibles pour la quasi totalité des promotions ; aussi ont-ils servi de base à cette étude. Les promotions ont été regroupées par année : une cohorte (ou promotion) annuelle comprend les élèves surveillants ayant commencé leur stage de formation la même année. Les dossiers concernant trois promotions de 1980 n'ont pu être obtenus, aussi les statistiques de l'année 1980, établies à partir d'un effectif incomplet, sont-elles à utiliser avec

./...

précaution. Les données concernant les élèves surveillants installés en 1986 n'ont pas été exploitées, les dossiers disponibles ne concernant que les deux premières promotions d'entrée.

Les listes nominatives ne sont fournies que pour un nombre limité de promotions (cf. tableau 1), elles se réfèrent à des effectifs qui ne correspondent pas exactement à ceux mentionnés dans les dossiers statistiques. Cet écart est vraisemblablement dû à la prise en compte dans les listes nominatives d'individus défaillants.

Les listes nominatives ont permis de mesurer la qualité des distributions présentées dans les dossiers, elles ont été systématiquement utilisées dans l'étude de certaines variables (lieu de résidence, parenté avec du personnel de l'administration pénitentiaire).

#### b) L'âge

Les dossiers statistiques fournissent la distribution par année de naissance des élèves surveillants. Ces données permettent de calculer l'âge en différence de millésimes, c'est-à-dire l'âge atteint l'année du recrutement.

#### c) Niveau d'étude

L'existence d'écarts entre les distributions proposées dans les dossiers et celles calculées à partir des listes nominatives et, d'autre part, le manque d'homogénéité des catégories figurant dans les dossiers, ont motivé le regroupement des niveaux d'études en 4 grandes catégories :

- Sans diplôme

- C.E.P. - premier cycle :

- Certificat d'études primaires (C.E.P.)
- Diplôme de fin d'études obligatoires (D.F.E.O.)
- 6°, 5°, 4°, 3°
- Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.)
- Examen de fin d'apprentissage artisanal (E.F.A.A.)
- Certificat de formation professionnelle pour adulte (C.F.P.A.)
- Brevet agricole (B.A.A.)
- Brevet d'enseignement (B.E.T., B.E.I.)

- B.E.P.C. - second cycle :

- Brevet d'études du 1er cycle (B.E.P.C.)
- Brevet élémentaire (B.E.)
- Brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.)
- Brevet d'enseignement professionnel (B.E.P.)
- Brevet professionnel (B.P.)
- Brevet de technicien (B.T.)
- Capacité en droit
- 2°, 1ère, terminale

./...

- BAC et plus :

- baccalauréat
- brevet de technicien supérieur (B.T.S.)
- diplôme universitaire de technologie (D.U.T.)
- diplôme universitaire du 1er cycle : D.U.E.L., D.E.U.G., P.C.E.M.
- licence
- maîtrise

Il convient de noter qu'en regroupant annuellement les promotions pour lesquelles on dispose des listes et en comparant la répartition obtenue à celle issue des dossiers correspondants, on peut néanmoins trouver des écarts qui atteignent 2 % pour une catégorie (ex. : en regroupant les 5 promotions pour lesquelles on dispose des listes en 1974, le poids de la catégorie "sans diplôme" est de 13,5 %, d'après les dossiers correspondants, il est de 11,5 %).

d) Lieu de résidence

Les dossiers fournissent deux types de distributions : par département et par région pénitentiaire.

Les écarts observés entre les répartitions selon le département de résidence proposées par les dossiers et celles déduites des listes nominatives semblent liés à des erreurs de transcription ou de décompte. Aussi a-t-il été jugé préférable d'utiliser les listes nominatives disponibles.

Par ailleurs, les répartitions concernant certaines promotions pour lesquelles on ne dispose que des dossiers présentent quelques incohérences :

- l'effectif total de la promotion n'est pas ventilé par département
- l'effectif de la région pénitentiaire ne correspond pas à la somme des effectifs des départements concernés.

Afin d'éviter une sur-représentation de certains départements, la répartition par département proposée a été conservée lorsqu'elle se référait à un effectif inférieur ou égal à celui de la région pénitentiaire et relativisée par rapport au poids de la région le cas contraire.

$$\text{poids du départ} = \frac{\text{eff. département}}{\sum \text{eff. départ. de la Rég. Pénit.}} \times \frac{\text{eff. Rég. Pénit.}}{\text{eff. promotion}}$$

Il en résulte une répartition par département de résidence incomplète (total différent de 100 %). L'écart entre les effectifs des listes nominatives et des dossiers explique que les effectifs auxquels on se réfère ici soient supérieurs à ceux utilisés dans l'étude des autres variables.

./...

### e) La parenté

L'effectif des élèves surveillants ayant des parents dans l'administration pénitentiaire et sa distribution selon le degré de parenté apparaissent dans les dossiers à partir de 1976. On peut néanmoins obtenir ces chiffres pour les promotions précédentes quand les listes sont disponibles et estimer ainsi la proportion d'élèves surveillants ayant des parents dans l'A.P. à partir des données concernant une fraction de la promotion annuelle.

Notons par ailleurs que la cohérence des données a pu être vérifiée sur quelques promotions seulement, les dossiers relatifs aux entrants de 1976 présentant le nombre de parents et non le nombre d'élèves apparentés !

Cette note méthodologique constitue une mise en garde quant à la précision que l'on peut attendre de ces données. Il convient cependant de souligner que les statistiques ont été établies de façon exhaustive pour la plupart des promotions (seule la promotion 1981 est incomplète) et des variables. On peut donc estimer avoir une approche fiable de l'évolution des caractéristiques socio-démographiques des élèves surveillants.

### 2. - Les effectifs -

L'effectif des élèves surveillants et surveillantes installés de 1968 à 1985 s'élève à 14 459 individus (550 femmes, 13 909 hommes), soit une moyenne annuelle de 803 individus.

La figure 1 permet d'observer un certain nombre de fluctuations marquées par un recrutement massif au cours des années 1975-76 et une tendance à la baisse du nombre d'entrants depuis 1983.

### 3. - L'âge -

La structure par âge des promotions d'élèves surveillants installés est présentée dans les tableaux III et IV et la figure 2. Ces distributions peuvent être résumées par des indices de tendance centrale, moyenne et médiane (tableau V, figure 3).

Les histogrammes font apparaître des distributions dissymétriques avec étalement vers la droite. L'âge modal est compris entre 21 et 23 ans.

L'observation des courbes représentant l'évolution des âges moyen et médian permet de distinguer 4 périodes :

1968-1970 : cette période est marquée par une augmentation de l'âge à l'entrée. Les âges moyen et médian atteignent leur maximum en 1970-71 en passant respectivement de

. / ...

26,6 ans et 25,2 ans en 1968 à 27,2 ans et 26 ans en 1970. Les classes "moins de 25 ans" (48,6 % en 1968, 43,2 % en 1970) et "30-34 ans" (16,6 % en 1968, 21,6 % en 1970) sont responsables de cette évolution, les poids des groupes encadrants restent stables.

1970-1981 : malgré certaines fluctuations, on observe une nette tendance à la baisse de l'âge au recrutement. Les âges moyen et médian subissent une baisse de 2 ans (27,2 ans et 26 ans en 1970, 25,3 ans et 23,8 ans en 1981). Cette évolution traduit une augmentation de la proportion des "moins de 25 ans" de 15 points (43,2 % en 1970, 58,3 % en 1981) et une diminution du poids de toutes les autres classes d'âges.

1981-1983 : les âges moyen et médian augmentent respectivement de 1,6 et 1,8 points. Le redressement de l'âge à l'entrée est redevable à une moindre représentation des "moins de 25 ans" (58,3 % en 1981, 46,2 en 1983).

1983-1985 : les âges moyen et médian sont de 26,5 ans et 25 ans en 1985 contre 26,9 ans et 25,6 ans en 1983. Cette baisse modérée s'explique par une augmentation de 4 points de la classe des "moins de 25 ans" et une diminution de 5 points de celle des 25-34 ans.

La structure par âge des élèves surveillants installés en 1985 est la suivante : "moins de 25 ans" : 50,1 % ; "25-29 ans" : 22,6 % ; "30-34 ans" : 18,5 % ; "35 ans et plus" : 8,8 %.

#### 4. - Le niveau d'étude -

La répartition selon le niveau d'étude des élèves surveillants installés par promotion annuelle de recrutement est présentée dans le tableau VI. La figure 4 permet d'observer une nette évolution du niveau d'étude qui s'affirme à partir de 1975 par une augmentation du poids de la catégorie "B.E.P.C. et plus".

De 1968 à 1974, la répartition reste relativement stable : "C.E.P., 1er cycle" : 81 à 88 % ; "sans diplôme" : 7 à 14 % ; "B.E.P.C., 2° cycle" : 3 à 6 % ; la catégorie "Bac et plus" n'est pratiquement pas représentée. La tendance à l'élévation du niveau d'étude amorcée dès 1975 et interrompue en 1981 par une augmentation de la proportion de la catégorie "inférieur au B.E.P.C.", se traduit par le gonflement du niveau "B.E.P.C. et plus" qui représente 56 % de l'effectif en 1985 contre 10 % en 1975 et 29 % en 1981. La catégorie "sans diplôme" disparaît en 1980 au profit de la classe "Bac et plus" qui reste cependant marginale.

En 1985, la répartition selon le niveau d'étude est la suivante : "C.E.P., 1er cycle" : 43,9 %, "B.E.P.C., 2° cycle" : 49,5 %, "Bac et plus" : 6,6 %.

. / ...

La confrontation des données relatives à l'âge au recrutement (tab. III, IV, V), au niveau d'étude (tab. VI) et à la proportion d'admission (tab. XIV) appelle certaines remarques :

Jusqu'en 1975, l'administration pénitentiaire connaît d'importants problèmes de recrutement : la totalité des postes n'est pas pourvue, la proportion d'admis par rapport au nombre de candidats présents au concours est élevée. Parallèlement, la population des élèves surveillants présente des caractéristiques relativement stables : un âge médian compris en 25 et 26 ans, un niveau d'étude assez faible - plus de 90 % des élèves surveillants ont un niveau d'étude inférieur au B.E.P.C.

Alors que la proportion d'admis par rapport au nombre de candidats présents au concours baisse, l'âge à l'entrée diminue jusqu'en 1981 (âge médian de 23,8 ans) et le niveau d'étude augmente (28,5 % des élèves surveillants ont un niveau d'étude supérieur ou égal au B.E.P.C.). On peut donc penser que cette évolution des caractéristiques des élèves surveillants est due à une politique de recrutement qui peut s'exprimer alors que les candidats aux postes constituent une population plus nombreuse et peut-être plus hétérogène.

#### 5. - Le lieu de résidence -

La répartition des élèves surveillants selon la région pénitentiaire de résidence est donnée dans le tableau VII et représentée dans la figure 6.

La majorité des élèves surveillants habitent la France du nord au moment de leur recrutement : ils représentent plus de 52 % (minimum en 1972), sur l'ensemble de la période, le maximum (68,5 %) est atteint en 1982, le poids moyen est de 59,3 %.

En classant par ordre croissant les régions pénitentiaires selon leur poids moyen, on a la répartition suivante :

Lyon	6,18 %
Marseille	6,54 %
Paris	7,54 %
Dijon	8,80 %
Strasbourg	11,00 %
Rennes	11,60 %
Bordeaux	13,40 %
Toulouse	14,16 %
Lille	20,40 %

. / ...

---

NOTE : L'effectif des élèves surveillants résidant en région parisienne (départements 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95) n'est pas ventilé par département pour la totalité des promotions aussi la répartition au sein de ces départements n'a pu être calculée. Pour cette même raison, le poids de la région parisienne n'a pu être figuré sur les cartes représentant la répartition des élèves surveillants selon le département de résidence.

Il apparaît ainsi que la France du nord est essentiellement représentée par les régions pénitentiaires de Lille, Rennes et Strasbourg. La région de Lille, nettement sur-représentée avec un poids moyen de 20,4 %, fournit à elle seule, 34 % des effectifs recrutés dans le nord de la France.

Parallèlement, les régions de Bordeaux et de Toulouse occupent une position importante dans le recrutement : 27,6 % des surveillants en sont issus soit 68,4 % des recrues de la France du sud.

Les quatre régions pénitentiaires les plus importantes forment une boucle ouest, tandis que la diagonale qui va de Paris à Marseille est très peu représentée (20,3 % pour les trois régions de Paris, Lyon, Marseille, soit l'équivalent de la seule région de Lille).

Sur l'ensemble de la période, les poids des différentes régions présentent des fluctuations.

On peut toutefois noter :

- l'augmentation du poids de la région de Rennes depuis le début des années 80 : elle fournit plus de 12 % des effectifs à partir de 1980 avec un maximum de 16 % en 1985 ;
- la montée en force de la région de Strasbourg dont le poids passe de 6,7 % en 1972 à 11,8 % en 1978 et reste compris entre 12,3 % et 17,2 % jusqu'en 1984 ;
- la baisse relative des poids des régions pénitentiaires de Toulouse et Bordeaux entre 1978 et 1984 (°). La proportion d'élèves surveillants résidant dans la région de Toulouse comprise entre 14 % et 19,2 % de 1969 à 1976, varie entre 9,6 % et 13,4 % de 1977 à 1984 ; celle des élèves surveillants de la région de Bordeaux de l'ordre de 12 % à 17 % jusqu'en 1977 descend à un niveau de 10-11 % jusqu'en 1983.
- la relative stabilité des poids des régions de Marseille et Lyon à un niveau faible, et de la région de Lille à un niveau élevé.

Les répartitions des élèves surveillants selon le département de résidence sont présentées dans le tableau VIII et la figure 7.

Ces données permettent de localiser plus précisément les points forts du recrutement des élèves surveillants.

. / ...

---

(°) Exception faite de la remontée du poids de la région de Toulouse en 1980, cette remontée est à relativiser compte tenu de l'effectif réduit à partir duquel les statistiques de l'année 1980 ont été établies.



Le Nord-Pas de Calais (59 et 62) est très nettement sur-représenté avec un poids moyen de 16,2 % : 79,3 % des élèves surveillants issus de la région pénitentiaire de Lille résident dans ces deux départements.

38,7 % des élèves surveillants de la région pénitentiaire de Toulouse, habitent en Haute Garonne (31) et dans le Gard (30). Ces départements ont des poids moyens respectifs de 2,7 % et 2,8 %. La représentation du Gard, importante au début des années 70 (4,4 % à 6,7 % entre 1969 et 1972), baisse sensiblement au cours de la période d'étude (1 % à 2 % en 1981-84).

La Lorraine fournit 58,7 % des recrutés de la région pénitentiaire de Strasbourg. 2,8 % des élèves surveillants viennent de la Moselle (57), 3,6 % de la Meurthe et Moselle (54). L'augmentation du poids de ce département est notable, il est compris entre 5,1 % et 8,4 % en 1979-1983 contre 1,8 % - 3,5 % en 1968-78.

Les départements de la Charente Maritime (17) et du Lot-et-Garonne (47), avec des poids moyens de 2,7 % et 2,4 %, sont les plus représentés dans la région pénitentiaire de Bordeaux dont ils sont responsables de 37,7 % des recrutements.

L'Ille et Villaine (35) est le département le plus représenté dans la région de Nantes ; 2,3 % des élèves surveillants y résident.

4,4 % des élèves surveillants viennent de la région parisienne (départements 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95) ce qui représente 58,1 % de l'effectif de la région pénitentiaire de Paris.

Les Bouches du Rhône (13) fournissent 2,2 % des recrutés, soit 33 % des élèves surveillants résidant dans la région pénitentiaire de Marseille. La représentation de la Corse, supérieure à 2 % jusqu'en 1970, décroît de façon sensible, son poids est inférieur à 0,7 % à partir de 1975.

#### 6. - La parenté avec du personnel de l'administration pénitentiaire -

La proportion d'élèves surveillants ayant des parents dans l'administration pénitentiaire (tableau IX) est comprise entre 14 % et 23 % de 1968 à 1985. La période 1976-1981 est marquée par une représentation plus faible de cette catégorie (14 % à 17 %).

Dans 30 % à 47 % des cas, il s'agit de lien de parenté proche (père, mère, soeur, frère, épouse).

. / ...

7. - Les caractéristiques socio-démographiques des élèves surveillantes -

550 élèves surveillantes ont été recrutées de 1972 à 1985. Cette population a été traitée globalement en raison de son effectif faible. Les données concernant deux promotions d'entrée (l'une en 1978 de 20 élèves, l'autre en 1980 de 22 élèves) ne sont pas disponibles, ce qui réduit la population étudiée à 508 individus.

Afin de pouvoir comparer les caractéristiques des élèves surveillantes à celles des élèves surveillants, nous avons calculé quels seraient l'âge moyen à l'entrée, la répartition selon le niveau d'étude et la proportion d'individus ayant des parents dans l'administration pénitentiaire dans une population d'élèves surveillants présentant la même structure par année d'entrée que celle des surveillantes.

TABLEAU X

STRUCTURE PAR ANNEE D'ENTREE  
DES ELEVES SURVEILLANTES

ANNEE	EFFECTIF	POUR CENT
1972	26	5,1
1973	16	3,1
1974	18	3,5
1977	39	7,7
1978	46	9,1
1980	22	4,3
1981	85	16,7
1982	69	13,6
1983	41	8,1
1984	51	10,0
1985	95	18,7
TOTAL	508	100

La répartition par âge (°) des élèves surveillantes l'année du recrutement est présentée dans le tableau XI et la figure 8.

L'âge médian est de 26,9 ans. L'âge moyen est de 28,2 ans, il est supérieur de 2 ans à celui des hommes (moyenne pondérée 26,2 ans).

La répartition selon le niveau d'étude est donnée dans le tableau XII. Les élèves surveillantes ont un niveau d'étude nettement plus élevé que celui des élèves surveillants : le niveau "supérieur au B.E.P.C." regroupe 50,4 % des effectifs contre 34,5 % pour les hommes ; 15,5 % des surveillantes ont le bac ou plus contre 3,3 % des surveillants.

. / ...

(°) Date de référence : le 30 juin de l'année de recrutement

TAB. N° XII

REPARTITION SELON LE NIVEAU D'ETUDE DES ELEVES  
SURVEILLANTES ET DES ELEVES SURVEILLANTS  
(METHODE COMPARATIVE)

NIVEAU D'ETUDE	SURVEILLANTES		SURVEILLANTS	
	EFFECTIF	%		%
SANS DIPLOME	2	,4		2,2
CEP, 1 <sup>o</sup> CYCLE	251	49,2		63,3
BEPC, 2 <sup>o</sup> CYCLE	178	34,9		31,2
BAC ET PLUS	79	15,5		3,3
ENSEMBLE	510(*)	100		100

(\*) Cet écart de deux unités par rapport à l'effectif utilisé précédemment est dû au décompte inexact présenté dans le dossier de la promotion 1984.

Par ailleurs, elles sont plus souvent apparentées à du personnel de l'administration pénitentiaire : 38 % d'entre elles ont un (ou des) parents dans l'administration pénitentiaire contre 18 % des élèves surveillants, et il s'agit dans 74 % des cas d'un parent proche.

II. - POSTES BUDGETAIRES ET POPULATION PENALE -

On a cherché à calculer un indicateur qui permette de rendre compte au mieux du taux d'encadrement de la population pénale et qui tienne compte de la durée légale du travail. On s'est servi pour cela des postes budgétaires annuels, que l'on a transformé en journées de surveillance rapportées à l'effectif des journées de détention (°).

Cet indicateur est forcément imparfait, dans la mesure où il ne tient pas compte des vacances de poste, importantes jusqu'en 1975 (voir *infra*), des récupérations, des absences pour congés-maladie et des jours chômés. En raison de la variation des vacances de postes, on peut considérer que l'indicateur surestime le taux d'encadrement jusqu'en 1975. Quant aux autres imperfections, on peut considérer soit qu'elles ont une faible incidence (jours chômés), soit qu'elles restent constantes sur la période. L'indicateur n'est donc pas une estimation du taux réel d'encadrement et il faut n'en regarder que l'évolution.

./...

(°) Ces chiffres, extraits des rapports annuels de l'administration pénitentiaire, sont donnés pour la période 1968-1984 in TOURNIER (P.), Contribution à la connaissance de la population des personnes incarcérées en France - 1978-1980. Actualisation des tableaux sur la période 1981-1985, Direction de l'administration pénitentiaire, Travaux et documents n° 30, 1985, pp. 1-2.

Nous estimerons le nombre annuel de journées de surveillance (24 heures) par individu par la formule suivante :

$$j = \frac{((\text{nb de semaines} - \text{nb de semaines}) \times \text{durée de travail hebdomadaire en heures})}{\text{de congé} \quad \text{de congé} \quad \text{de congé}} \quad \frac{\text{lnb}}{\text{d'heures}} \quad \frac{\text{par an}}{\text{par journée}}$$

$$j = ((52 - c) \times h) / 24$$

Ce nombre est fonction des mesures législatives qui modifient la durée des congés payés et celle du travail hebdomadaire. Pendant la période 1968-1984, deux mesures législatives sont intervenues au niveau du nombre de semaines de congé payé : celle du 16 mai 1969 marque une augmentation de la durée des congés payés de 3 à 4 semaines, celle du 16 janvier 1982 la fixe à 5 semaines.

Les mesures relatives au nombre d'heures de travail hebdomadaire sont présentées dans le tableau ci-après. Nous avons considéré que les modifications relatives à la durée des congés s'appliquaient uniformément sur l'année de leur mise en application.

En revanche, la durée de travail hebdomadaire a été calculée, pour les années ayant connu une mesure législative, comme la moyenne pondérée des temps de travail passés sous l'un et l'autre régime salarial.

On se trouve ainsi en présence des paramètres suivants :

	c (semaines)	h (heures)	j (jours)
1968	3	44,5	90,85
1969-1971	4	44	88
1972	4	43,5	87
1973	4	42,87	85,75
1974	4	42,5	85
1975	4	42,25	84,5
1976	4	41,37	82,75
1977-1981	4	41	82
1982-1984	5	39	76,37

Le nombre annuel de journées de surveillance ( $j \times \text{nb. de postes budgétaires}$ ) et l'indicateur du taux d'encadrement des détenus ( $(\text{nb. de journées de surveillance} / \text{nb. de journées de détention}) \times 100$ ) sont présentés dans le tableau XIII.



DUREE DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE LEGISLATIVE	DATE DE MISE EN APPLICATION	DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
		45 heures
Accord syndical du 2 juin 1968	1er juillet 1968 (*)	44 heures
Accord syndical 12 et 13 novembre 1971	1er juillet 1972	43 heures
Accord salarial circulaire du 3 septembre 1973	1er octobre 1973	42 h 30
Accord salarial circulaire du 30 septembre 1975	1er octobre 1975	41 h 30
Accord salarial circulaire du 1er octobre 1976	1er octobre 1976	41 heures
Décret du 16 décembre 1981	1er janvier 1982	39 heures

(\*) Date présumée, la date de mise en application n'est pas spécifiquement mentionnée dans la circulaire.

Ainsi, le taux d'encadrement est-il vraisemblablement sur-estimé, surtout avant 1975, bien que ce biais puisse être partiellement compensé par les heures de travail supplémentaires non prises en compte dans nos calculs, ainsi que possiblement par des récupérations.

L'évolution du taux d'encadrement est présentée à la figure 9. L'augmentation du nombre de journées de surveillance s'accompagne d'un accroissement relatif du taux d'encadrement qui passe de 5 % en 1968 à 6,2 % en 1984.

La courbe reste cependant marquée par les fluctuations de l'évolution de la population pénale (représentée en nombre de journées de détention figure 10).

TABLEAU XIII  
EVOLUTION DU TAUX D'ENCADREMENT  
DE LA POPULATION PENALE  
(INDICATEUR)

Taux = (Nb jour.surveil./Nb jour.détention) x 100

ANNEE	POSTES BUDGET.	JOURNEES SURVEIL.	JOURNEES DETENTION	TAUX %
1968	7023	638069	12706037	5,0
1969	7592	668096	12043976	5,5
1970	8039	707432	11269001	6,3
1971	8227	723976	11358817	6,4
1972	8412	731844	11843513	6,2
1973	8825	756744	10291191	7,4
1974	9074	771290	9961506	7,7
1975	9204	777738	10494247	7,4
1976	9684	801351	11666380	6,9
1977	9880	810160	11744751	6,9
1978	10099	828118	12327705	6,7
1979	10267	841894	12904614	6,5
1980	10664	874448	14016278	6,2
1981	10866	891012	13035394	6,8
1982	11801	901301	12040755	7,5
1983	11948	912529	14240090	6,4
1984	12318	940767	15135791	6,2

Les deux graphiques présentent des profils opposés : à la diminution de l'effectif de la population pénale de 1968 à 1974 et en 1981-1982 correspond un accroissement du taux d'encadrement, inversement ce dernier diminue lorsque la population pénale augmente.

### III. - LE RECRUTEMENT -

Les données que fournissent les rapports annuels de l'administration pénitentiaire sur les candidatures et les admissions aux postes de surveillance sont les suivantes :

./...

effectifs des postes offerts, des inscrits, des présents et des listes complémentaires. Ces données permettent de calculer deux indices :

- la proportion de postes pourvus :  $(\text{nombre d'admis} / \text{nombre de postes}) \times 100$
  - la proportion d'admis par rapport au nombre de présents au concours :  $(\text{nombre d'admis} / \text{nombre de présents}) \times 100$
- Ils sont présentés dans le tableau XIV (°).

Notons que le nombre de recrutés est inférieur au nombre d'admis, ces derniers n'ayant pas encore été soumis à l'examen psychologique, aussi ces rapports sur-estiment les proportions réelles de recrutés.

Ces chiffres n'en révèlent pas moins les problèmes de recrutement rencontrés par l'administration pénitentiaire au milieu des années 70 (cf. figure 11). La totalité des postes n'est pas pourvue jusqu'en 1975. Le taux de couverture est particulièrement faible en 1973 et 1974 : 62,6 % et 55 %. Parallèlement la proportion d'admis par rapport aux présents est élevée, supérieure à 40 % jusqu'en 1976, ce qui suggère un choix restreint dans la sélection.

Les problèmes de recrutement qui apparaissent à la lecture de ces chiffres sont exprimés dans le rapport annuel de l'administration pénitentiaire de 1973 (p. 153)

"440 postes n'ont pu être couverts (...).

Les difficultés de recrutement qui s'étaient manifestées au dernier concours organisé en 71 et au concours de 72 se sont encore accrues au cours de cette année (...).

Les conséquences d'une telle situation sont particulièrement inquiétantes et risquent d'entraîner une désorganisation des services et de mettre en cause la sécurité des établissements".

. / ...

---

(°) Les chiffres présentés dans ce tableau ne sont pas comparables à ceux que nous avons utilisé dans l'étude des caractéristiques des élèves surveillants installés :

- les termes "installés" et "admis" se réfèrent à deux populations différentes

Nombre d'admis = nombre de recrutés + nombre d'éliminés à l'examen psychologique

= nombre d'installés + nombre défaillants + nombre d'éliminés à l'examen psychologique

- les promotions d'entrée n'ont pas fait l'objet d'un regroupement annuel identique.



La situation s'améliore nettement à partir de 1978. Les admis représentent 31 % des présents en 1979 et ce rapport va décroissant jusqu'en 1984 où il est de 5 %. La totalité des postes est pourvue en 1976 et 1978 (°).

./...

---

(°) L'écart positif que l'on observe entre le nombre d'admissions et le nombre de postes offerts, et la mise en place de listes complémentaires visent, vraisemblablement, à pallier la réduction des effectifs du fait des éliminations à l'examen psychologique, des défaillances et des démissions en cours de scolarité.

TABLEAUX ET FIGURES



TABLEAU I

EFFECTIFS DES ELEVES SURVEILLANTS PAR PROMOTION D'ENTREE

- D'APRES LES DOSSIERS  
- D'APRES LES LISTES

ANNEE	PROMO.	EFF. DOSS.	EFF. LISTE	ANNEE	PROMO.	EFF. DOSS.	EFF. LISTE
1968	5	146	-	1973	33	150	-
	6	137	-		34	111	112
	7	29	-		35	92	92
	8	159	-		36	123	123
	9	124	-		37	97	-
		595			38	67	-
						640	(641)
1969	10	147	-	1974	39	125	125
	11	96	-		40	64	64
	12	147	-		41	106	106
		390			42	111	111
					43	106	106
1970	13	137	137		44	98	-
	14	103	-			610	(610)
	15	134	-	1975	45	102	-
	16	162	162		46	126	-
	17	140	140		47	152	-
	18	103	103		48	156	-
	19	64	-		49	154	-
		843	(843)		50	96	-
					51	97	-
1971	20	157	158		52	119	-
	21	129	127		53	147	-
	22	143	144		54	144	149
	23	135	135			1293	(1298)
	24	142	146				
		706	(710)	1976	55	138	138
					56	122	122
1972	25	152	152		57	114	114
	26	54	59		58	108	108
	27	151	151		59	114	114
	28	87	89		60	106	106
	29	52	52		61a	51	49
	30	142	-		61b	51	53
	31	148	-		62a	44	44
	32	111	111		62b	37	37
		897	(904)		63	56	57
					64a	71	-
					64b	75	-
						1087	(1088)

NOTE : Les effectifs entre parenthèses prennent en compte les effectifs des listes quand elles sont disponibles, les effectifs des dossiers le cas contraire.

EFFECTIFS DES ELEVES SURVEILLANTS PAR PROMOTION D'ENTREE

- D'APRES LES DOSSIERS  
- D'APRES LES LISTES

ANNEE	PROMO.	EFF. DOSS.	EFF. LISTE	ANNEE	PROMO.	EFF. DOSS.	EFF. LISTE
1977	65	95	95	1982	94	240	-
	66	94	94		95	213	-
	67	90	90		96	161	-
	68	115	-		97	172	-
	69	117	117		98	132	-
	70	121	121			918	-
	71	106	-	1983	99	107	-
	72	99	99		100	149	-
	73	93	-		101	84	-
		930	(930)		102	112	-
1978	74	120	-		103	60	-
	75	149	-			512	-
	76	129	-	1984	104	198	-
	77	145	-		105	197	-
	78	158	-		106	151	-
		701	-		107	106	-
1979	79	164	-			652	-
	79b	64	-	1985	108	153	-
	80	194	-		109	133	-
	81	188	-		110	170	-
	81b	102	-			456	-
	82	186	-	1986	111	191	-
		898	-		112	163	-
1980	83	-	-			(354)*	-
	84	-	-				
	85	-	-				
	86	88	-				
	87	106	-				
		(194)*	-				
		721	-				
1981	88	178	-				
	89	141	-				
	90	116	-				
	91	148	-				
	92	174	-				
	93	303	-				
		1060	-				

\* promotion annuelle incomplète

NOTE : Les effectifs entre parenthèses prennent en compte les effectifs des listes quand elles sont disponibles, les effectifs des dossiers le cas contraire.

TABLEAU II

EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES  
SURVEILLANTS ET SURVEILLANTES INSTALLES

Année	Hommes	Femmes	Ensemble
1968	595	0	595
1969	390	0	390
1970	843	0	843
1971	706	0	706
1972	897	26	923
1973	640	16	656
1974	610	18	628
1975	1293	0	1293
1976	1087	0	1087
1977	930	39	969
1978	701	66	767
1979	898	0	898
1980	721	44	765
1981	1060	85	1145
1982	918	69	987
1983	512	41	553
1984	652	51	703
1985	456	95	551
1986(*)	(354)	(15)	(369)

(\*) Promotion annuelle incomplète.

FIGURE 1 : EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES SURVEILLANTS INSTALLES

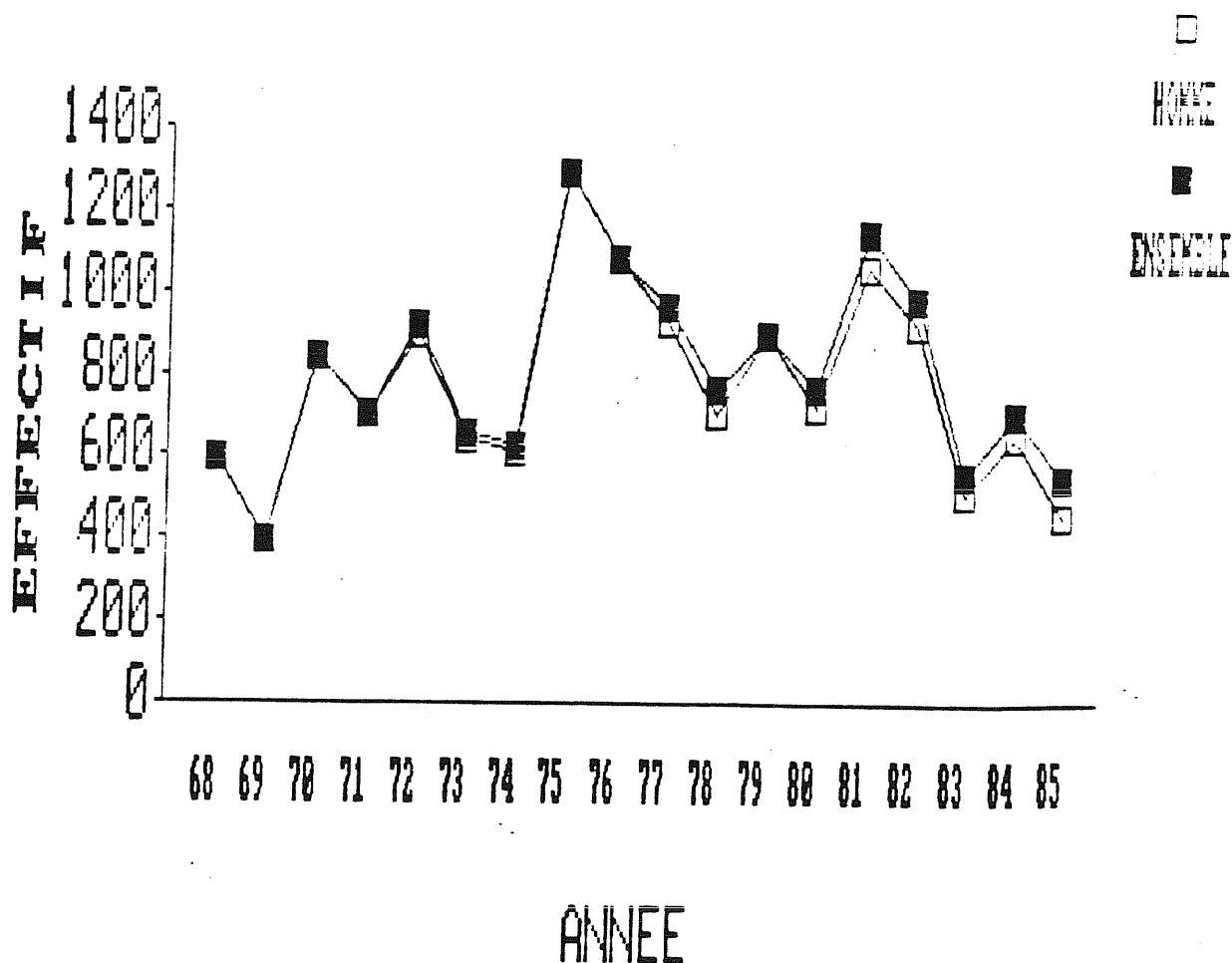


TABLEAU III  
REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTS L'ANNEE DE RECRUTEMENT

Age en différence de millésimes

AGE	1968		1969		1970		1971		1972		1973	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
19							2	.28	4	.45	3	.47
20	7	1.18	6	1.54	14	1.66	18	2.55	19	2.12	17	2.66
21	72	12.10	30	7.69	47	5.58	38	5.38	67	7.47	56	8.75
22	80	13.45	52	13.33	107	12.69	78	11.05	102	11.37	65	10.16
23	66	11.09	47	12.05	89	10.56	88	12.46	100	11.15	66	10.31
24	43	7.23	29	7.44	75	8.90	60	8.50	80	8.92	61	9.53
25	42	7.06	24	6.15	65	7.71	56	7.93	69	7.69	48	7.50
26	35	5.88	21	5.38	50	5.93	44	6.23	70	7.80	42	6.56
27	23	3.87	20	5.13	44	5.22	30	4.25	59	6.58	55	8.59
28	34	5.71	26	6.67	35	4.15	34	4.82	54	6.02	29	4.53
29	34	5.71	16	4.10	42	4.98	22	3.12	34	3.79	28	4.38
30	22	3.70	16	4.10	42	4.98	39	5.52	36	4.01	22	3.44
31	21	3.53	15	3.85	47	5.58	29	4.11	25	2.79	24	3.75
32	19	3.19	16	4.10	39	4.63	35	4.96	39	4.35	18	2.81
33	25	4.20	20	5.13	35	4.15	35	4.96	33	3.68	24	3.75
34	14	2.35	13	3.33	27	3.20	21	2.97	25	2.79	24	3.75
35	17	2.86	14	3.59	27	3.20	19	2.69	25	2.79	18	2.81
36	11	1.85	5	1.28	21	2.49	16	2.27	18	2.01	13	2.03
37	17	2.86	12	3.08	13	1.54	12	1.70	13	1.45	13	2.03
38	4	.67	4	1.03	14	1.66	11	1.56	9	1.00	9	1.41
39	7	1.18	3	.77	3	.36	12	1.70	8	.89	1	.16
40	2	.34	1	.26	5	.59	4	.57	8	.89	3	.47
41					2	.24	3	.42			1	.16
42												
43												
44												
45												
46												
47												
48												
49												
ENS.	595	100	390	100	843	100	706	100	897	100	640	100

TABLEAU III (suite)

REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTS L'ANNEE DE RECRUTEMENT

Age en différence de millésimes

AGE	1974		1975		1976		1977		1978		1979	
	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%
19	6	.98	14	1.08	14	1.29	4	.43	4	.57	1	.11
20	36	5.90	51	3.94	51	4.69	58	6.24	33	4.71	59	6.57
21	47	7.70	126	9.74	96	8.83	102	10.97	88	12.55	90	10.02
22	77	12.62	116	8.97	122	11.22	136	14.62	72	10.27	120	13.36
23	59	9.67	106	8.20	116	10.67	93	10	79	11.27	94	10.47
24	54	8.85	93	7.19	81	7.45	76	8.17	59	8.42	68	7.57
25	44	7.21	126	9.74	94	8.65	66	7.10	41	5.85	65	7.24
26	47	7.70	98	7.58	88	8.10	55	5.91	51	7.28	66	7.35
27	37	6.07	77	5.96	68	6.26	64	6.88	43	6.13	52	5.79
28	26	4.26	63	4.87	64	5.89	44	4.73	40	5.71	39	4.34
29	24	3.93	75	5.80	53	4.88	42	4.52	27	3.85	43	4.79
30	31	5.08	62	4.80	46	4.23	33	3.55	17	2.43	32	3.56
31	21	3.44	53	4.10	31	2.85	35	3.76	32	4.56	36	4.01
32	20	3.28	53	4.10	27	2.48	20	2.15	29	4.14	33	3.67
33	20	3.28	36	2.78	25	2.30	23	2.47	15	2.14	21	2.34
34	12	1.97	43	3.33	29	2.67	18	1.94	11	1.57	14	1.56
35	12	1.97	29	2.24	20	1.84	19	2.04	14	2.00	18	2.00
36	13	2.13	22	1.70	14	1.29	11	1.18	10	1.43	14	1.56
37	10	1.64	13	1.01	19	1.75	3	.32	10	1.43	8	.89
38	2	.33	15	1.16	15	1.38	9	.97	13	1.85	11	1.22
39	4	.66	10	.77	7	.64	9	.97	9	1.28	10	1.11
40	4	.66	8	.62	6	.55	6	.65	2	.29	4	.45
41	3	.49	3	.23			4	.43	1	.14		
42	1	.16							1	.14		
43												
44												
45					1	.09						
46												
47												
48												
49			1	.08								
ENS.	610	100	1293	100	1087	100	930	100	701	100	898	100



TABEAU III (fin)

REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTS L'ANNEE DE RECRUTEMENT

Age en différence de millésimes

AGE	1980 (*)		1981		1982		1983		1984		1985	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
19					2	.22						
20	25	12.89	64	6.04	36	3.92	22	4.30	19	2.91	17	3.73
21	18	9.28	176	16.60	96	10.46	43	8.40	72	11.04	57	12.50
22	29	14.95	148	13.96	113	12.31	57	11.13	71	10.89	56	12.28
23	18	9.28	115	10.85	88	9.59	47	9.18	71	10.89	45	9.87
24	10	5.15	77	7.26	89	9.69	52	10.16	56	8.59	41	8.99
25	10	5.15	75	7.08	77	8.39	31	6.05	43	6.60	25	5.48
26	12	6.19	74	6.98	56	6.10	36	7.03	36	5.52	18	3.95
27	11	5.67	44	4.15	47	5.12	21	4.10	37	5.67	31	6.80
28	7	3.61	48	4.53	49	5.34	24	4.69	36	5.52	14	3.07
29	12	6.19	29	2.74	30	3.27	23	4.49	18	2.76	18	3.95
30	4	2.06	43	4.06	41	4.47	22	4.30	23	3.53	19	4.17
31	10	5.15	31	2.92	33	3.59	18	3.52	38	5.83	25	5.48
32	4	2.06	26	2.45	26	2.83	20	3.91	29	4.45	21	4.61
33	5	2.58	34	3.21	32	3.49	20	3.91	26	3.99	10	2.19
34	9	4.64	20	1.89	28	3.05	28	5.47	21	3.22	11	2.41
35	4	2.06	16	1.51	32	3.49	14	2.73	17	2.61	16	3.51
36	2	1.03	13	1.23	11	1.20	14	2.73	13	1.99	15	3.29
37	1	.52	9	.85	9	.98	7	1.37	18	2.76	9	1.97
38	2	1.03	7	.66	7	.76	6	1.17	6	.92	3	.66
39	1	.52	7	.66	9	.98	5	.98	2	.31	2	.44
40			4	.38	7	.76	2	.39			1	.22
41											1	.22
42												
43												
44												
45												
46											1	.22
47												
48												
49												
ENS.	194	100	1060	100	918	100	512	100	652	100	456	100

(\*) Promotion incomplète

FIGURE 2 : REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTS  
(HISTOGRAMMES)

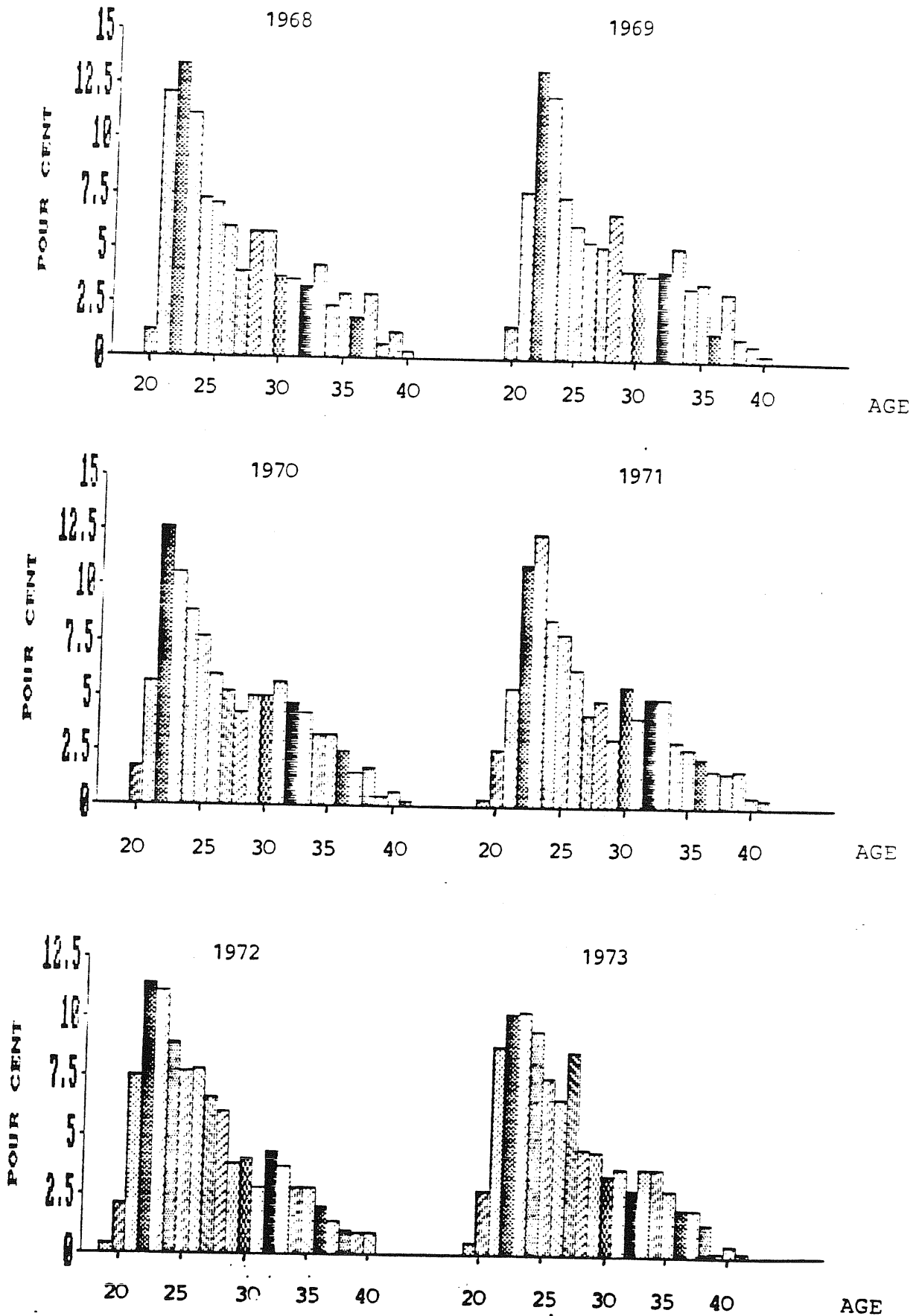


FIGURE 2 (suite) : REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTS  
(HISTOGRAMMES)

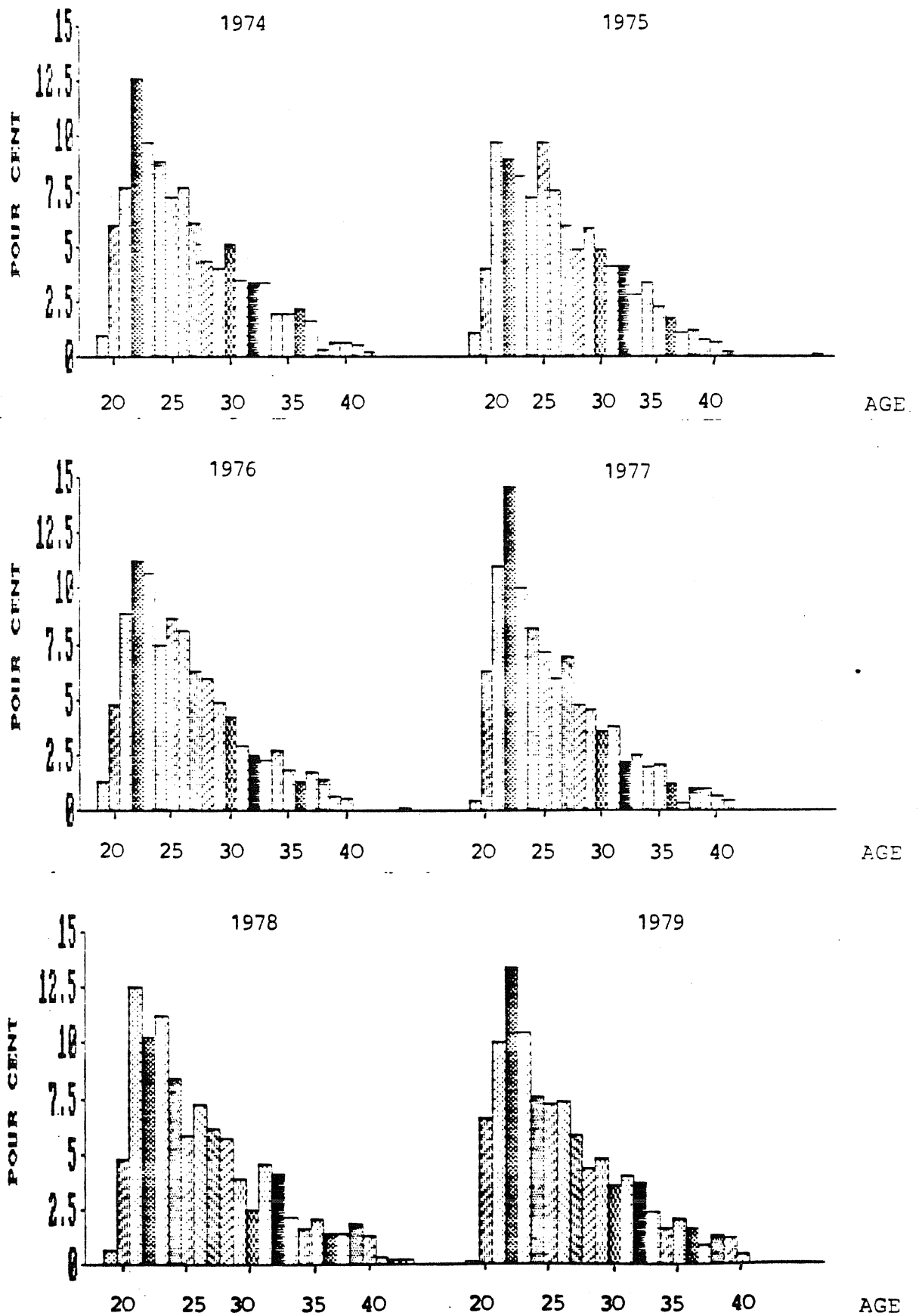
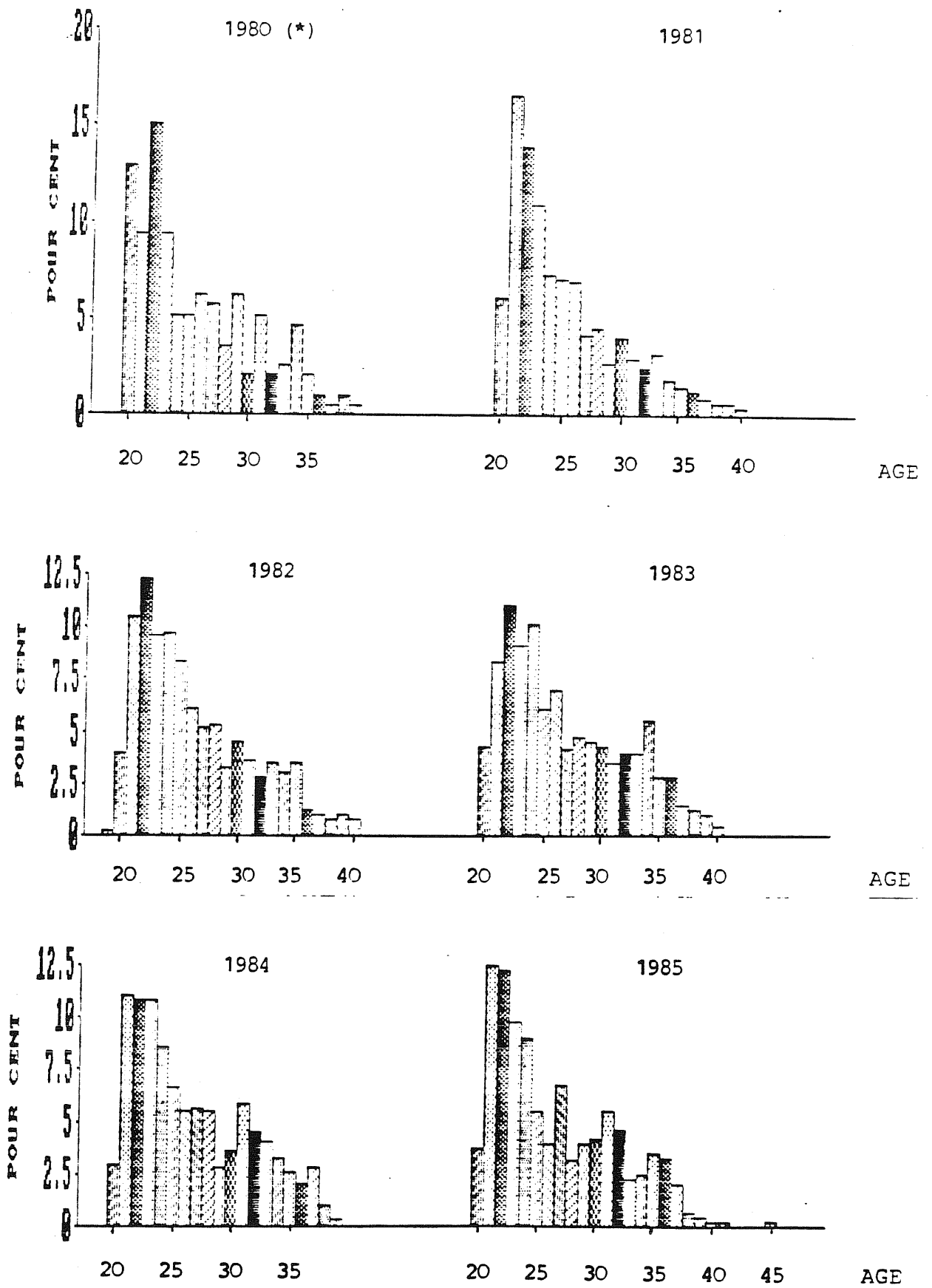


FIGURE 2 ( fin ) : REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTS  
(HISTOGRAMMES)



(\*) - promotion incomplète.



TABLEAU IV

REPARTITION PAR CLASSES D'AGES DES ELEVES SURVEILLANTS L'ANNEE DE RECRUTEMENT

Age en années révolues (\*\*)

AGE	1968		1969		1970		1971		1972		1973	
	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul
- 20	.59	.59	.77	.77	.83	.83	1.56	1.56	1.51	1.51	1.80	1.80
20-24	47.98	48.57	44.35	45.12	42.41	43.24	42.64	44.20	43.81	45.32	43.82	45.62
25-29	26.55	75.12	26.41	71.53	26.63	69.87	25.14	69.34	30.04	75.36	29.53	75.15
30-34	16.56	91.68	20.26	91.79	21.65	91.52	21.10	90.44	17	92.36	17.19	92.34
35-39	8.15	99.83	8.08	99.87	7.95	99.47	8.85	99.29	7.19	99.55	7.27	99.61
40 +	.17	100	.13	100	.53	100	.71	100	.45	100	.39	100

AGE	1974		1975		1976		1977		1978		1979	
	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul
- 20	3.93	3.93	3.05	3.05	3.63	3.63	3.55	3.55	2.92	2.92	3.40	3.40
20-24	45.42	49.35	40.95	44	44.85	48.48	50.43	53.98	47.79	50.71	48.33	51.73
25-29	28.11	77.46	31.48	75.48	31.55	80.03	27.37	81.35	27.11	77.82	27.67	79.40
30-34	15.49	92.95	17.83	93.31	13.34	93.37	13.12	94.47	14.62	92.44	14.37	93.77
35-39	6.07	99.02	6.07	99.38	6.26	99.63	4.78	99.25	7.13	99.57	6.01	99.78
40 +	.98	100	.62	100	.37	100	.75	100	.43	100	.22	100

AGE	1980 (*)		1981		1982		1983		1984		1985	
	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul
- 20	6.44	6.44	3.02	3.02	2.18	2.18	2.15	2.15	1.46	1.46	1.86	1.86
20-24	47.68	54.12	55.24	58.26	48.20	50.38	44.04	46.19	46.16	47.62	48.25	50.11
25-29	25.26	79.38	23.96	82.22	26.25	76.63	25.49	71.68	24.54	72.16	22.59	72.70
30-34	16.50	95.88	13.25	95.47	16.94	93.57	20.31	91.99	20.55	92.71	18.53	91.23
35-39	4.12	100	4.34	99.81	6.05	99.62	7.81	99.80	7.29	100	8.22	99.45
40 +			.19	100	.38	100	.20	100			.55	100

(\*) Promotion incomplète

(\*\*) Cette répartition par âge en années révolues a été calculée par interpolation sur les données par âge en différence de millésimes. Date de référence : 30 juin.

TABLEAU V  
 AGE DES ELEVES SURVEILLANTS L'ANNEE DE RECRUTEMENT  
 INDICES DE TENDANCE CENTRALE ET DE DISPERSION  
 DATE DE REFERENCE : 30 JUIN

ANNEE	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
AGE MOYEN	26.60	27	27.20	27.24	26.74	26.71	26.26	26.65	26.17	25.75
ECART TYPE	4.98	4.97	4.92	5.14	4.84	4.86	4.92	4.89	4.78	4.76
AGE MEDIAN	25.20	25.83	25.99	25.80	25.61	25.59	25.09	25.65	25.18	24.45
CL. MODALE	22	22	22	23	22	23	22	21-25	22	22
EFFECTIF	595	390	843	706	897	640	610	1293	1087	930

ANNEE	1978	1979	1980(*)	1981	1982	1983	1984	1985
AGE MOYEN	26.17	25.95	25.60	25.32	26.31	26.89	26.65	26.54
ECART TYPE	4.97	4.78	4.83	4.61	4.86	5.06	4.90	5.12
AGE MEDIAN	24.88	24.76	24.20	23.85	24.95	25.61	25.36	24.98
CL. MODALE	21	22	22	21	22	22	21	21
EFFECTIF	701	898	721	1060	918	512	652	456

(\*) Promotion incomplète

NOTE : Le MODE est la valeur la plus fréquente de la variable.

La MEDIANE est la valeur de la variable qui partage la population en deux effectifs égaux. 50 % des effectifs ont un âge inférieur à l'âge médian, 50 % un âge supérieur.

L'ECART TYPE est un indicateur de dispersion. Il correspond à la racine carrée de la variance, moyenne des carrés des écarts à la moyenne.

FIGURE 3 : EVOLUTION DES AGES MOYEN ET MEDIAN DES  
ELEVES SURVEILLANTS

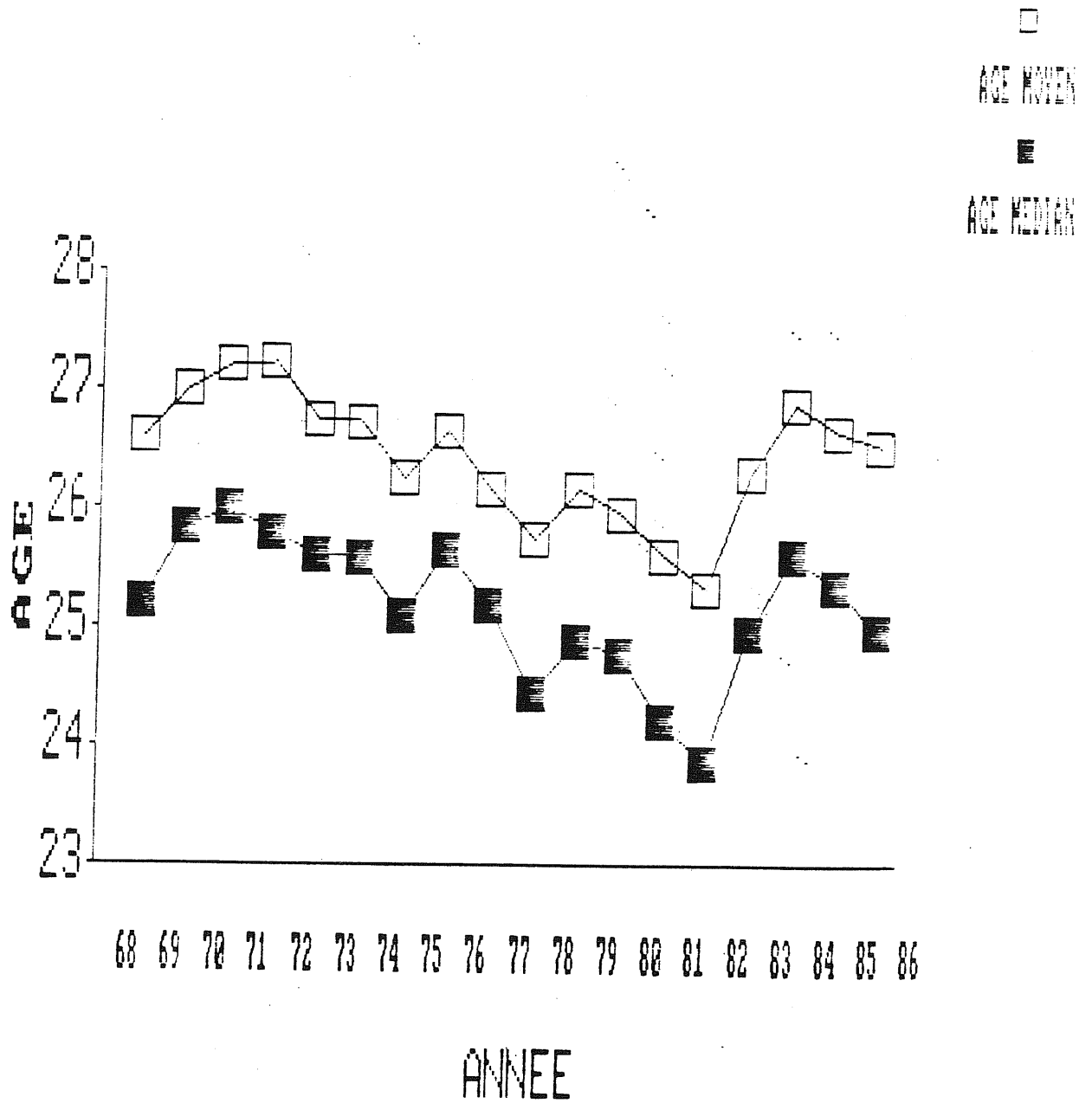






TABLEAU VI

REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE NIVEAU D'ETUDE

Année		Sans Dip.	CEP 1°Cyc.	BEPC 2°Cyc.	BAC et +	Ensemble
1968	Eff.	40	521	34	0	595
	%	6.72	87.56	5.71	0	100
1969	Eff.	34	344	12	0	390
	%	8.72	88.21	3.08	0	100
1970	Eff.	115	683	45	0	843
	%	13.64	81.02	5.34	0	100
1971	Eff.	56	608	41	1	706
	%	7.93	86.12	5.81	.14	100
1972	Eff.	115	741	39	2	897
	%	12.82	82.61	4.35	.22	100
1973	Eff.	76	529	35	0	640
	%	11.88	82.66	5.47	0	100
1974	Eff.	76	503	28	3	610
	%	12.46	82.46	4.59	.49	100
1975	Eff.	132	1033	124	4	1293
	%	10.21	79.89	9.59	.31	100
1976	Eff.	91	845	143	8	1087
	%	8.37	77.74	13.16	.74	100
1977 (1)	Eff.	38	646	125	15	824
	%	4.61	78.40	15.17	1.82	100
1978	Eff.	26	489	173	13	701
	%	3.71	69.76	24.68	1.85	100
1979	Eff.	22	534	314	28	898
	%	2.45	59.47	34.97	3.12	100
1980 (2)	Eff.	0	91	95	8	194
	%	0	46.91	48.97	4.12	100
1981	Eff.	0	757	266	37	1060
	%	0	71.42	25.09	3.49	100
1982 (3)	Eff.	0	588	302	24	914
	%	0	64.33	33.04	2.63	100
1983	Eff.	0	313	188	11	512
	%	0	61.13	36.72	2.15	100
1984 (4)	Eff.	0	345	279	26	650
	%	0	53.08	42.92	4	100
1985	Eff.	0	200	226	30	456
	%	0	43.86	49.56	6.58	100

NOTES RELATIVES AU TABLEAU VI

- (1) Les distributions selon le niveau d'étude se réfèrent à un total inexact pour les promotions n°71 et n°72 de l'année 1977. La promotion n°71 n'a pas été prise en compte en raison de l'écart important entre l'effectif de la promotion (106 individus) et celui ventilé selon le niveau d'étude (157 individus). La distribution issue de la liste nominative a été utilisée pour la promotion n°72.
- (2) Promotion annuelle incomplète.
- (3) Le dossier relatif à la promotion n°95 de l'année 1982 présente une distribution incomplète : 209 individus ventilés sur un effectif de 213. La prise en compte de cette distribution explique l'écart entre l'effectif de la promotion annuelle utilisé ici et celui auquel on se référerait précédemment.
- (4) Le dossier relatif à la promotion n°106 de l'année 1984 présente une répartition incomplète : 149 individus ventilés sur un effectif de 151. La prise en compte de cette distribution explique l'écart entre l'effectif de la promotion annuelle utilisé ici et celui auquel on se référerait précédemment.

FIGURE 4 : REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE NIVEAU D'ETUDE (DIAGRAMME EN BARRES)

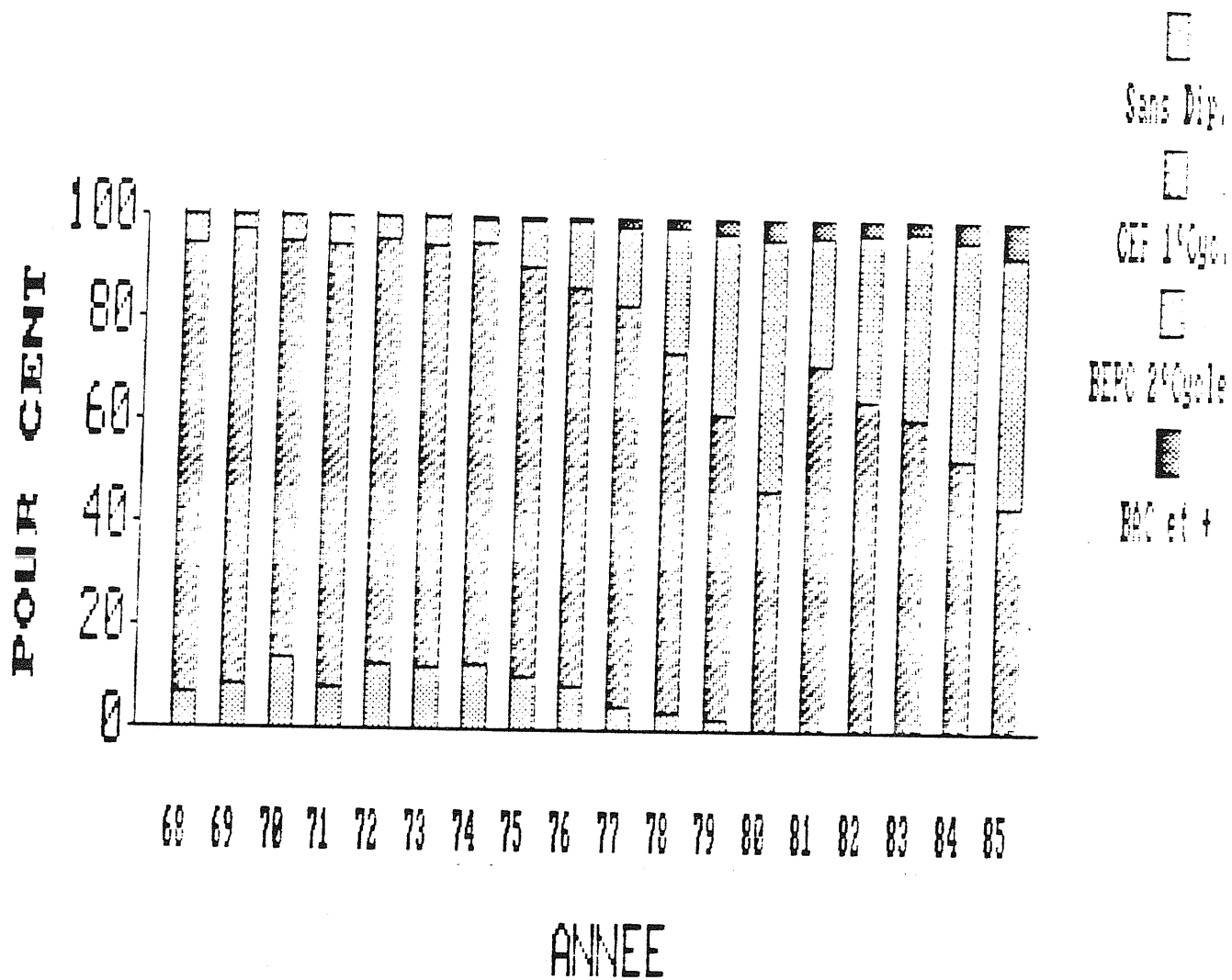




TABLEAU VII

REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE LIEU DE RESIDENCE (REGION PENITENTIAIRE)

REGION	1968		1969		1970		1971		1972		1973	
PENITENT.	Eff. :	% :	Eff. :	% :	Eff. :	% :	Eff. :	% :	Eff. :	% :	Eff. :	% :
PARIS	23	3.87	25	6.41	49	5.81	32	4.51	52	5.75	71	11.08
LILLE	136	22.86	64	16.41	164	19.45	151	21.27	182	20.13	125	19.50
DIJON	55	9.24	34	8.72	75	8.90	69	9.72	66	7.30	49	7.64
STRASBOURG	71	11.93	52	13.33	75	8.90	53	7.46	61	6.75	50	7.80
RENNES	67	11.26	31	7.95	87	10.32	79	11.13	110	12.17	76	11.86
NORD	352	59.16	206	52.82	450	53.38	384	54.08	471	52.10	371	57.88
BORDEAUX	82	13.78	67	17.18	101	11.98	102	14.37	136	15.04	93	14.51
LYON	25	4.20	28	7.18	54	6.41	54	7.61	65	7.19	35	5.46
MARSEILLE	55	9.24	31	7.95	81	9.61	54	7.61	76	8.41	47	7.33
TOULOUSE	80	13.45	58	14.87	139	16.49	116	16.34	155	17.15	94	14.66
SUD	242	40.67	184	47.18	375	44.48	326	45.92	432	47.79	269	41.97
FRANCE	594	99.83	390	100	825	97.86	710	100	903	99.89	640	99.84
DOM TOM					17	2.02						
ALLEMAGNE												
BELGIQUE	1	.17							1	.11	1	.16
SUISSE												
NR					1	.12						
ENSEMBLE	595	100	390	100	843	100	710	100	904	100	641	100

TABLEAU VII (suite)

REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE LIEU DE RESIDENCE (REGION PENITENTIAIRE)

REGION	1974		1975		1976		1977		1978		1979	
PENITENT.	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
PARIS	56	9.18	118	9.09	80	7.35	87	9.35	74	10.56	86	9.58
LILLE	137	22.46	266	20.49	197	18.11	187	20.11	166	23.68	216	24.05
DIJON	41	6.72	101	7.78	82	7.54	83	8.92	56	7.99	73	8.13
STRASBOURG	46	7.54	126	9.71	121	11.12	100	10.75	83	11.84	145	16.15
RENNES	52	8.52	147	11.33	124	11.40	95	10.22	64	9.13	73	8.13
NORD	332	54.43	758	58.40	604	55.51	552	59.35	443	63.20	593	66.04
BORDEAUX	94	15.41	191	14.71	178	16.36	146	15.70	79	11.27	92	10.24
LYON	34	5.57	81	6.24	57	5.24	70	7.53	31	4.42	42	4.68
MARSEILLE	33	5.41	83	6.39	65	5.97	50	5.38	53	7.56	59	6.57
TOULOUSE	117	19.18	182	14.02	180	16.54	110	11.83	94	13.41	111	12.36
SUD	278	45.57	537	41.37	480	44.12	376	40.43	257	36.66	304	33.85
FRANCE	610	100	1295	99.77	1084	99.63	928	99.78	700	99.86	897	99.89
DOM TOM			3	.23	2	.18	2	.22	1	.14		
ALLEMAGNE					1	.09						
BELGIQUE											1	.11
SUISSE					1	.09						
NR												
ENSEMBLE	610	100	1298	100	1088	100	930	100	701	100	898	100

TABLEAU VII (fin)

REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE LIEU DE RESIDENCE (REGION PENITENTIAIRE)

REGION	1980 (*)		1981		1982		1983		1984		1985	
PENITENT.	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%	Eff.:	%
PARIS	10	5.15	99	9.32	61	6.64	31	6.05	37	5.67	20	4.39
LILLE	35	18.04	224	21.09	207	22.55	85	16.60	100	15.34	92	20.18
DIJON	9	4.64	119	11.21	104	11.33	60	11.72	61	9.36	42	9.21
STRASBOURG	26	13.40	131	12.34	114	12.42	88	17.19	84	12.88	48	10.53
RENNES	30	15.46	137	12.90	143	15.58	77	15.04	89	13.65	74	16.23
NORD	110	56.70	710	66.85	629	68.52	341	66.60	371	56.90	276	60.53
BORDEAUX	22	11.34	119	11.21	96	10.46	55	10.74	107	16.41	36	7.89
LYON	11	5.67	53	4.99	65	7.08	38	7.42	51	7.82	34	7.46
MARSEILLE	11	5.67	55	5.18	40	4.36	20	3.91	34	5.21	29	6.36
TOULOUSE	40	20.62	123	11.58	88	9.59	58	11.33	87	13.34	66	14.47
SUD	84	43.30	350	32.96	289	31.48	171	33.40	279	42.79	165	36.18
FRANCE	194	100	1060	99.81	918	100	512	100	650	99.69	441	96.71
DOM TOM			1	.09								
ALLEMAGNE									2	.31	15	3.29
BELGIQUE			1	.09								
SUISSE												
NR												
ENSEMBLE	194	100	1062	100	918	100	512	100	652	100	456	100

(\*) Promotion incomplète.





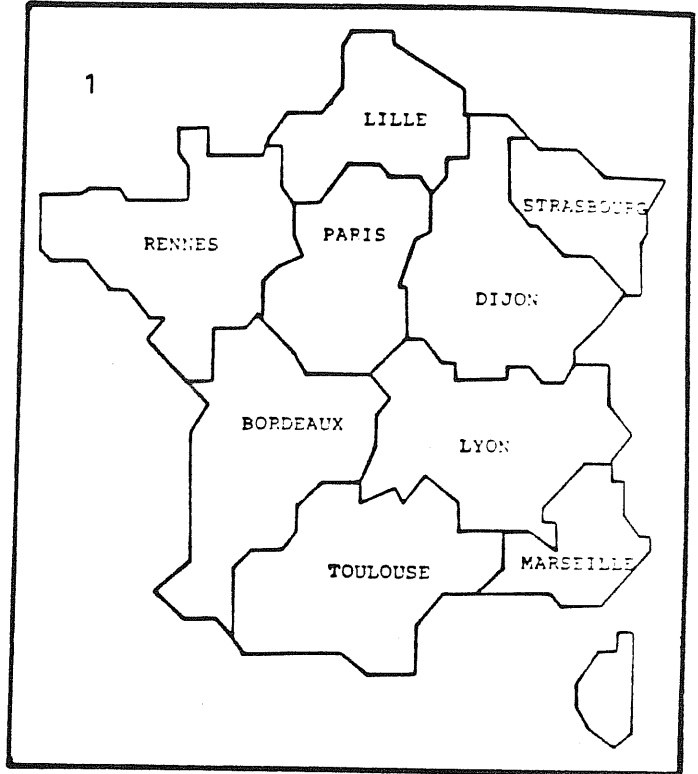
FIGURE 5

CARTE DE LA FRANCE

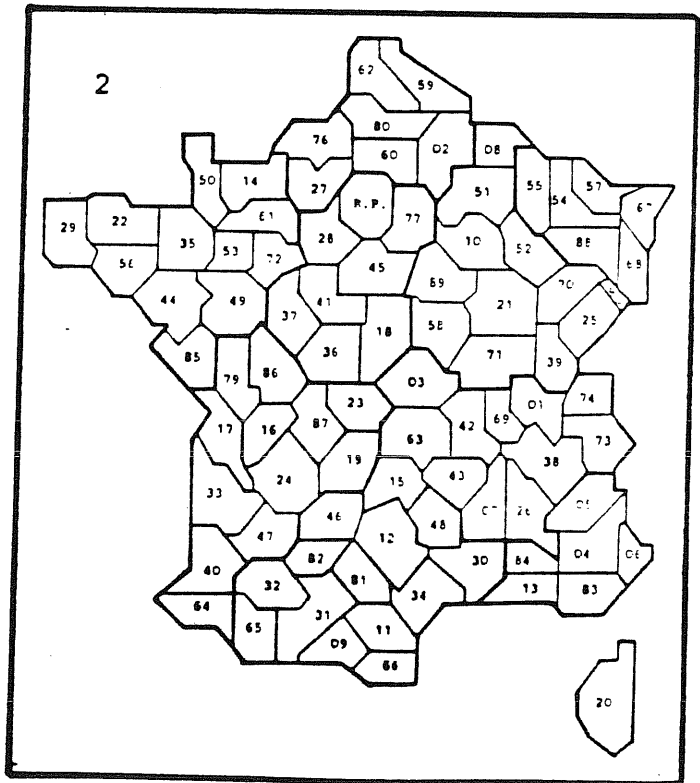
- 1. REGION PENITENTIAIRE
- 2. DEPARTEMENT

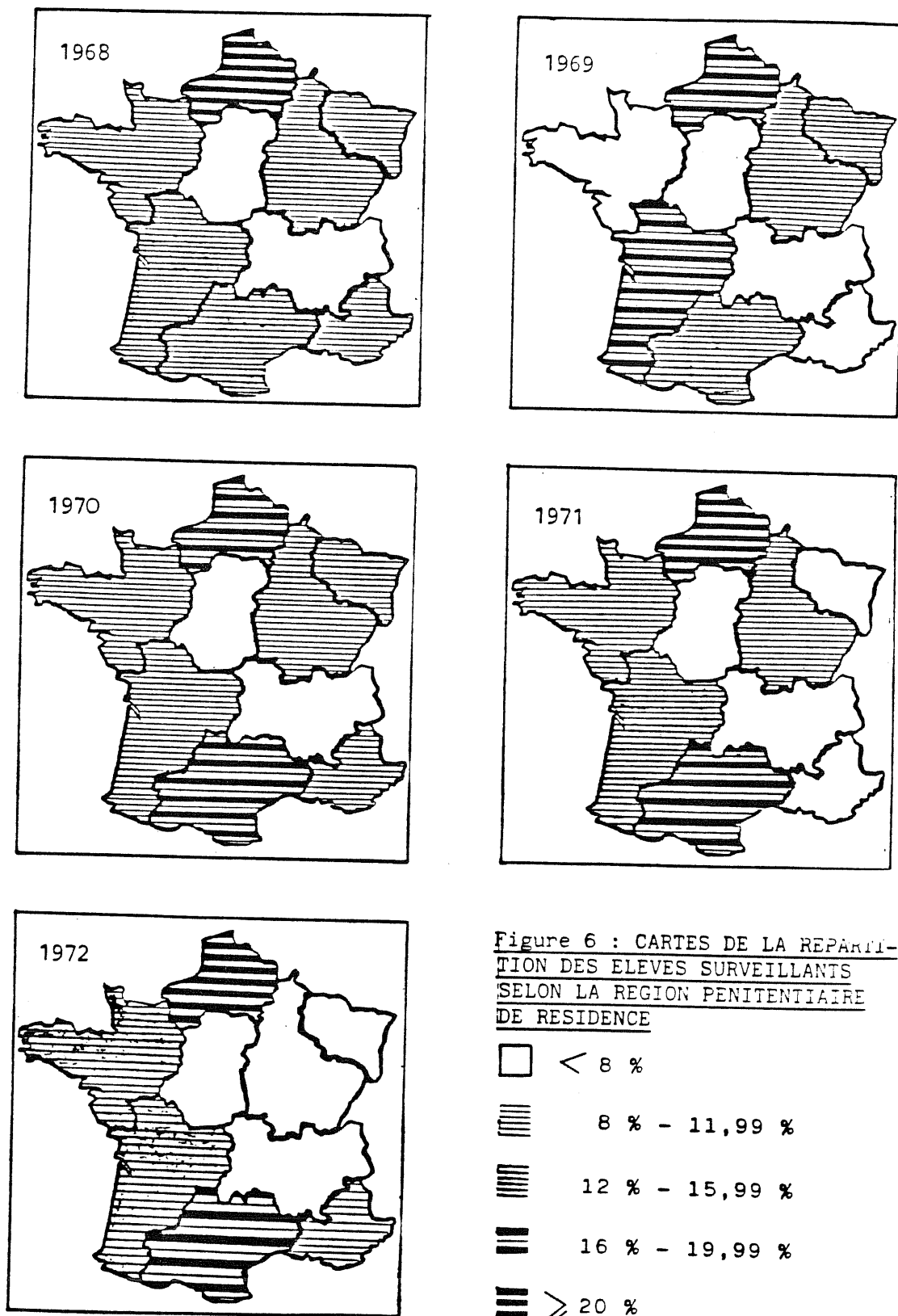
CODES DEPARTEMENTAUX

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| 01 AIN                  | 51 MARNE                 |
| 02 AISNE                | 52 MARNE (HAUTE-)        |
| 03 ALLIER               | 53 MAYENNE               |
| 04 ALPES HAUTE-PROVENCE | 54 MEURTHE-ET-MOSELLE    |
| 05 ALPES (HAUTES-)      | 55 MEUSE                 |
| 06 ALPES-MARITIMES      | 56 MORBIHAN              |
| 07 ARDECHE              | 57 MOSELLE               |
| 08 ARDENNES             | 58 NIEVRE                |
| 09 ARIEGE               | 59 NORD                  |
| 10 AUBE                 | 60 OISE                  |
| 11 AUDE                 | 61 ORNE                  |
| 12 AVEYRON              | 62 PAS-DE-CALAIS         |
| 13 BOUCHES-DU-RHONE     | 63 PUY-DE-DOME           |
| 14 CALVADOS             | 64 PYRENEES-ATLANTIQUES  |
| 15 CANTAL               | 65 PYRENEES (HAUTES-)    |
| 16 CHARENTE             | 66 PYRENEES-ORIENTALES   |
| 17 CHARENTE-MARITIME    | 67 RHIN (BAS-)           |
| 18 CHER                 | 68 RHIN (HAUT-)          |
| 19 CORREZE              | 69 RHONE                 |
| 20 CORSE                | 70 SAONE (HAUTE-)        |
| 21 COTE-D'OR            | 71 SAONE-ET-LOIRE        |
| 22 COTES-DU-NORD        | 72 SARTHE                |
| 23 CREUSE               | 73 SAVOIE                |
| 24 DORDOGNE             | 74 SAVOIE (HAUTE-)       |
| 25 DOUBS                | 75 PARIS (VILLE DE)      |
| 26 DROME                | 76 SEINE-MARITIME        |
| 27 EURE                 | 77 SEINE-ET-MARNE        |
| 28 EURE-ET-LOIR         | 78 YVELINES              |
| 29 FINISTERE            | 79 SEVRES (DEUX-)        |
| 30 GARD                 | 80 SOMME                 |
| 31 GARONNE (HAUTE-)     | 81 TARN                  |
| 32 GERS                 | 82 TARN-ET-GARONNE       |
| 33 GIRONDE              | 83 VAR                   |
| 34 HERAULT              | 84 VAUCLUSE              |
| 35 ILLE-ET-VILAINE      | 85 VENDEE                |
| 36 INDRE                | 86 VIENNE                |
| 37 INDRE-ET-LOIRE       | 87 VIENNE (HAUTE-)       |
| 38 ISERE                | 88 VOSGES                |
| 39 JURA                 | 89 YONNE                 |
| 40 LANDES               | 90 TERRITOIRE DE BELFORT |
| 41 LOIR-ET-CHER         | 91 ESSONNE               |
| 42 LOIRE                | 92 HAUTS-DE-SEINE        |
| 43 LOIRE (HAUTE-)       | 93 SEINE-SAINT-DENIS     |
| 44 LOIRE-ATLANTIQUE     | 94 VAL-DE-MARNE          |
| 45 LOIRET               | 95 VAL-D'OISE            |
| 46 LOT                  |                          |
| 47 LOT-ET-GARONNE       |                          |
| 48 LOZERE               |                          |
| 49 MAINE-ET LOIRE       |                          |
| 50 MANCHE               |                          |



NOTE : La Corse appartient à la région pénitentiaire de Marseille





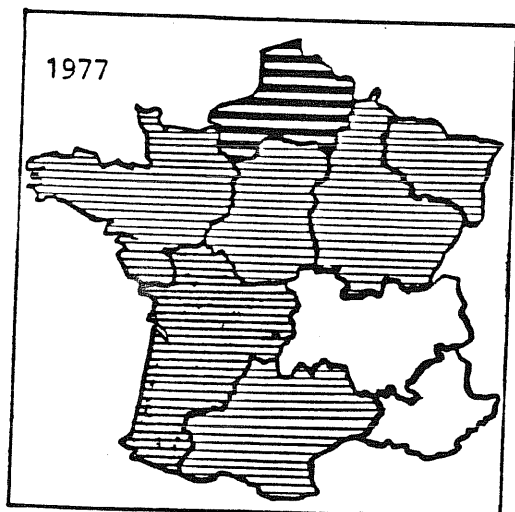
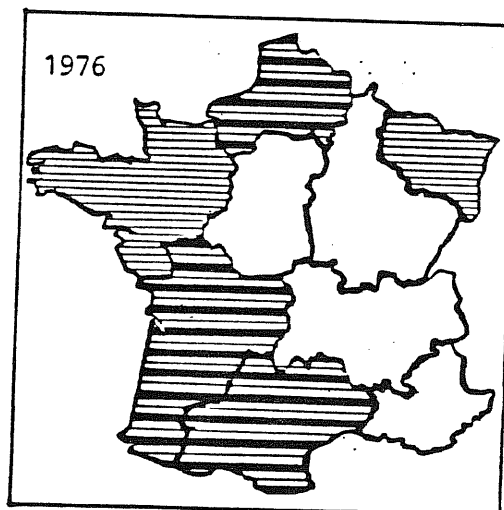
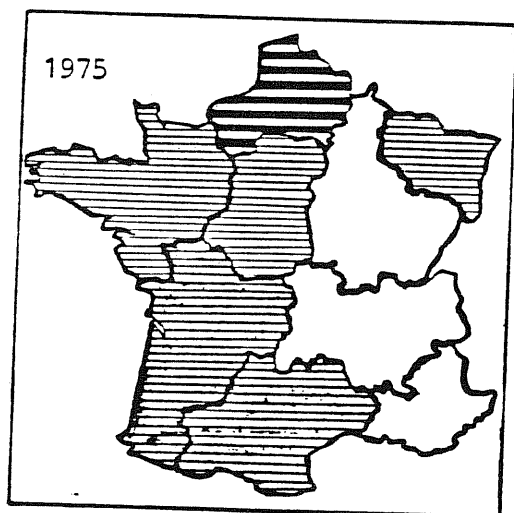
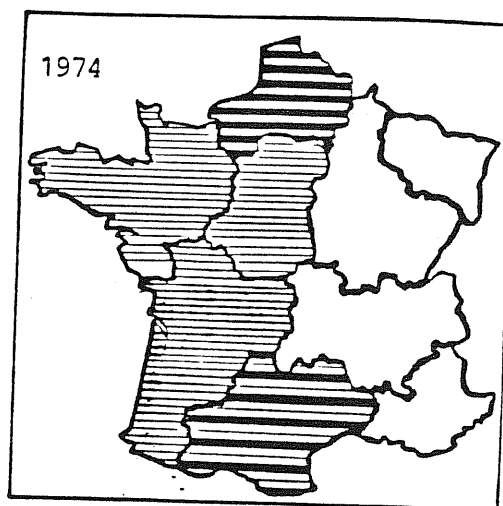
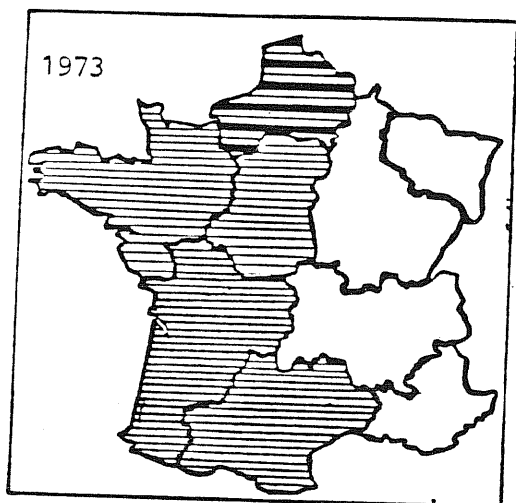
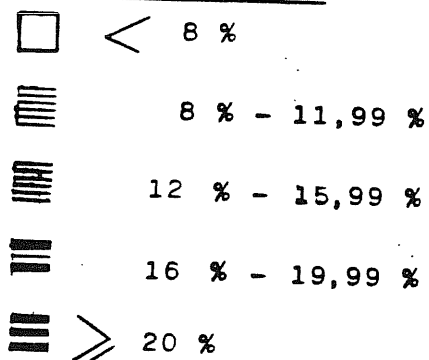


Figure 6 (suite) : CARTES DE LA REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LA REGION PENITENTIAIRE DE RESIDENCE



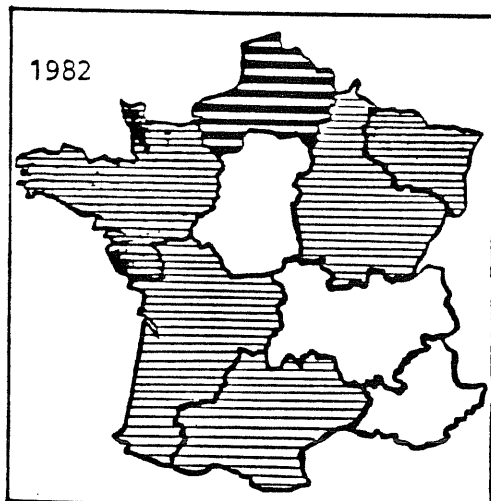
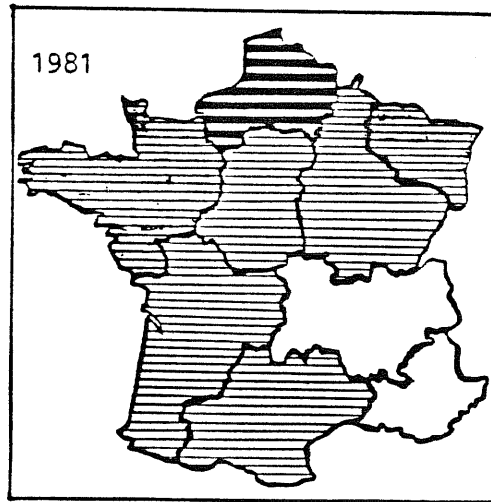
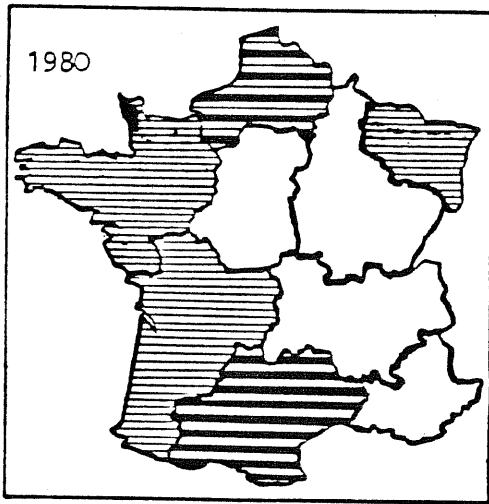
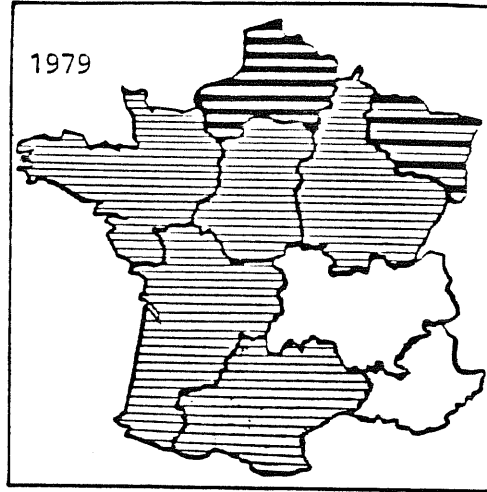
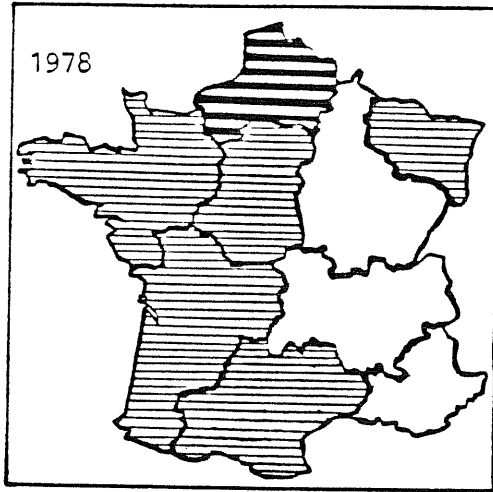
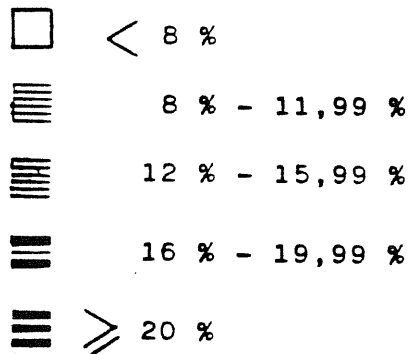


Figure 6 (suite) : CARTES DE LA REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LA REGION PENITENTIAIRE DE RESIDENCE



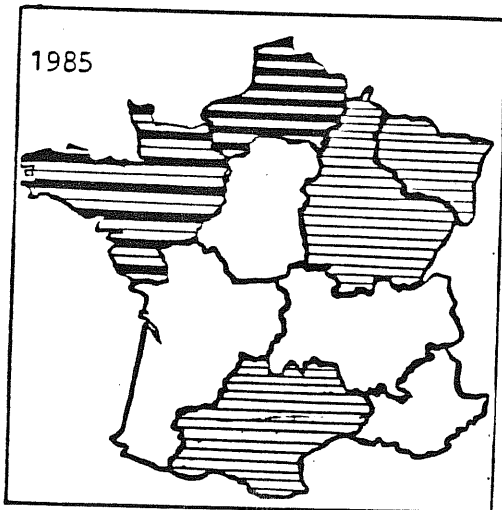
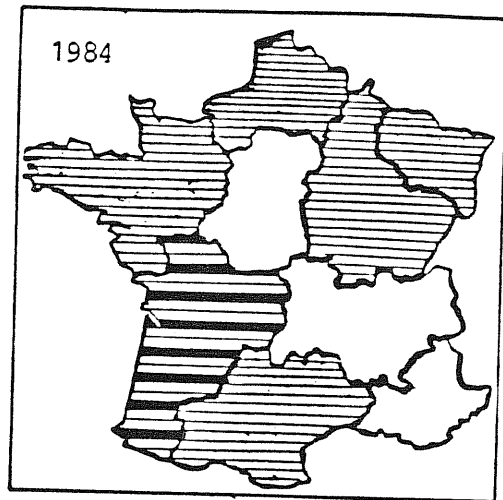
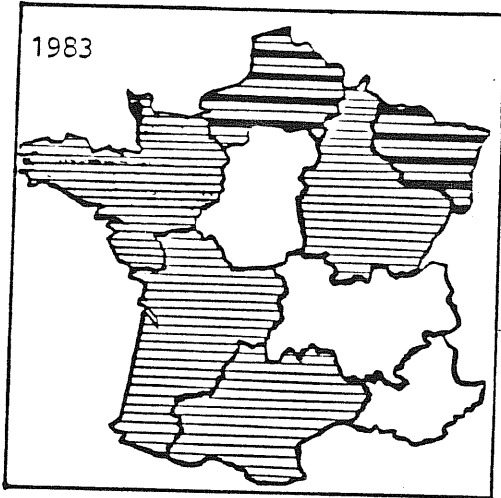


Figure 6 (fin) : CARTES DE LA  
REPARTITION DES ELEVES SURVEIL-  
LANTS SELON LA REGION PENITEN-  
TIAIRE DE RESIDENCE

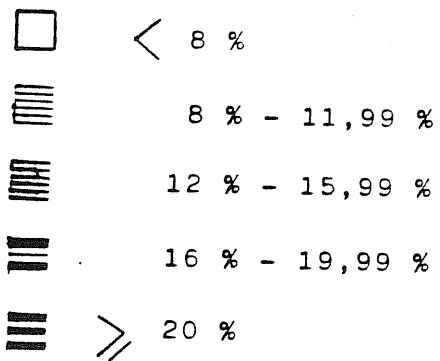








TABLEAU VIII (suite)

REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE DEPARTEMENT DE RESIDENCE

DEP.	1974		1975		1976		1977		1978		1979		
	Eff.	N	Eff.	N	Eff.	N	Eff.	N	Eff.	N	Eff.	N	
1	10	1,64	3	23	3	20	4	43	1	14	5	56	
2	1	1,00	35	2,70	31	2,05	30	3,23	12	1,71	(20)	2,16	
3	5	1,02	0	0	6	55	11	1,18	7	1,00	6	67	
4	1	0	0	0	2	10	0	0	0	0	0	0	
5	1	1,16	3	15	0	0	2	22	1	14	3	33	
6	1	1,39	10	77	4	37	7	75	0	1,14	6	67	
7	2	1,16	1	0,8	1	0,8	2	22	0	0	4	45	
8	0	1	1,16	4	31	5	46	3	32	(7)	94	9	1,00
9	10	1,64	(12)	91	7	64	5	54	(21)	28	(5)	35	
10	7	1,15	18	1,39	13	1,19	14	1,51	(8)	1,10	5	56	
11	20	1,37	(19)	1,37	15	1,38	8	0,66	(9)	1,26	(9)	98	
12	3	4,49	(4)	3,0	3	2,6	6	6,5	(5)	6,9	(3)	33	
13	6	9,9	25	1,93	22	2,02	16	1,72	10	2,57	24	2,67	
14	5	0,82	14	1,08	0	7,4	6	6,5	7	1,00	0	0,9	
15	2	3,3	2	15	0	0	1	11	0	0	0	0	
16	5	0,82	10	77	9	83	12	1,29	0	1,16	13	1,45	
17	19	3,11	42	3,24	40	4,41	27	2,90	25	3,57	17	1,89	
18	2	3,3	10	77	5	46	(11)	1,12	2	2,9	4	4,5	
19	2	3,3	6	46	5	46	6	6,5	3	43	6	67	
20	14	2,30	9	6,9	2	1,8	3	3,2	3	43	4	4,5	
21	2	3,3	10	77	9	83	12	1,29	(9)	1,10	9	1,00	
22	6	9,8	12	92	14	1,29	11	1,18	4	37	6	67	
23	0	0	3	23	3	28	2	22	0	0	0	0	
24	9	1,48	32	2,47	22	2,02	10	1,08	0	43	11	1,22	
25	5	0,82	6	46	10	92	8	8,6	(9)	1,10	8	8,9	
26	0	0	0	0	2	18	2	22	0	0	0	0	
27	0	0	0	0	2	18	1	11	1	14	0	0	
28	1	1,16	1	0,8	1	0,8	0	0	1	14	3	33	
29	6	9,8	14	1,08	19	1,75	10	1,08	5	71	6	67	
30	17	2,79	(37)	2,81	39	2,67	16	1,51	(13)	1,52	(13)	1,42	
31	19	3,11	(32)	2,44	39	3,58	25	2,69	(22)	3,04	(26)	2,84	
32	5	0,82	(3)	2,3	5	46	1	1,1	(13)	1,4	3	3,3	
33	7	1,15	13	1,00	16	1,29	22	2,37	4	37	12	1,34	
34	19	2,13	(21)	1,60	25	2,30	7	7,5	(11)	1,32	(16)	1,75	
35	15	2,48	34	2,62	28	2,57	15	1,61	12	1,71	8	8,9	
36	4	4,6	21	1,62	12	1,10	(12)	1,22	11	1,57	8	8,9	
37	3	4,9	0	6,2	12	1,10	(11)	1,12	10	1,43	4	4,5	
38	1	1,16	7	5,4	5	46	8	8,6	3	43	4	4,5	
39	3	4,9	5	3,9	2	1,8	5	5,4	(1)	1,4	2	2,2	
40	3	4,9	6	4,6	5	46	10	1,08	7	1,00	5	5,6	
41	4	4,6	3	2,3	0	0	0	0	2	2,9	1	1,1	
42	3	4,6	11	8,5	6	4,7	12	1,29	13	1,85	12	1,34	
43	0	0	2	15	3	28	1	11	0	0	0	0	
44	5	1,16	14	1,08	16	1,47	15	1,61	5	71	9	1,00	
45	3	4,9	2	1,5	0	0	(4)	4,1	6	8,6	1	1,1	
46	4	4,6	(4)	3,0	5	4,6	1	1,1	0	0	(3)	3,3	
47	37	6,07	32	2,47	36	3,31	18	1,94	16	2,00	10	1,11	
48	2	3,3	(7)	5,3	3	2,8	2	2,2	(2)	2,8	0	0	
49	6	9,8	16	1,39	16	1,47	12	1,29	11	1,57	16	1,78	
50	1	1,16	10	77	3	28	1	1,1	1	14	4	4,5	
R.P.	35	5,74	67	5,16	46	4,23	(48)	4,88	37	5,28	64	7,13	
DOMTOM			3	23	2	18	2	22	1	14			
PTR.					2	18							
TOTAL	610	100	1296	100	1088	100	930	100	701	100	898	100	
			(1292)	99,54					(687)	98,00			

Les effectifs entre parenthèses sont ceux des départements dont les points ont été relatifs par rapport à ceux des régions pénitentiaires.

Nota "TOTAL" figurent les effectifs réels des promotions annuelles. La ligne suivante présente, entre parenthèses, les effectifs ventilés selon les départements de résidence, compte tenu des données disponibles et leurs poids par rapport aux effectifs réels des promotions annuelles.

REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE DEPARTEMENT DE RESIDENCE

DEP.	1980 (*)		1981 (**)		1982		1983		1984		1985	
	EFF.	%	EFF.	%	EFF.	%	EFF.	%	EFF.	%	EFF.	%
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
22	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
23	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
24	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
25	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
26	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
27	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
28	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
29	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
30	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
31	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
32	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
33	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
34	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
35	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
36	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
37	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
38	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
39	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
40	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
41	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
42	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
43	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
44	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
45	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
46	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
47	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
48	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
49	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
50	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
R.P.	6	3.09	6	3.09	6	3.09	6	3.09	6	3.09	6	3.09
DEPTOT.	194	100	194	100	194	100	194	100	194	100	194	100
ETR.	1	0.52	1	0.52	1	0.52	1	0.52	1	0.52	1	0.52

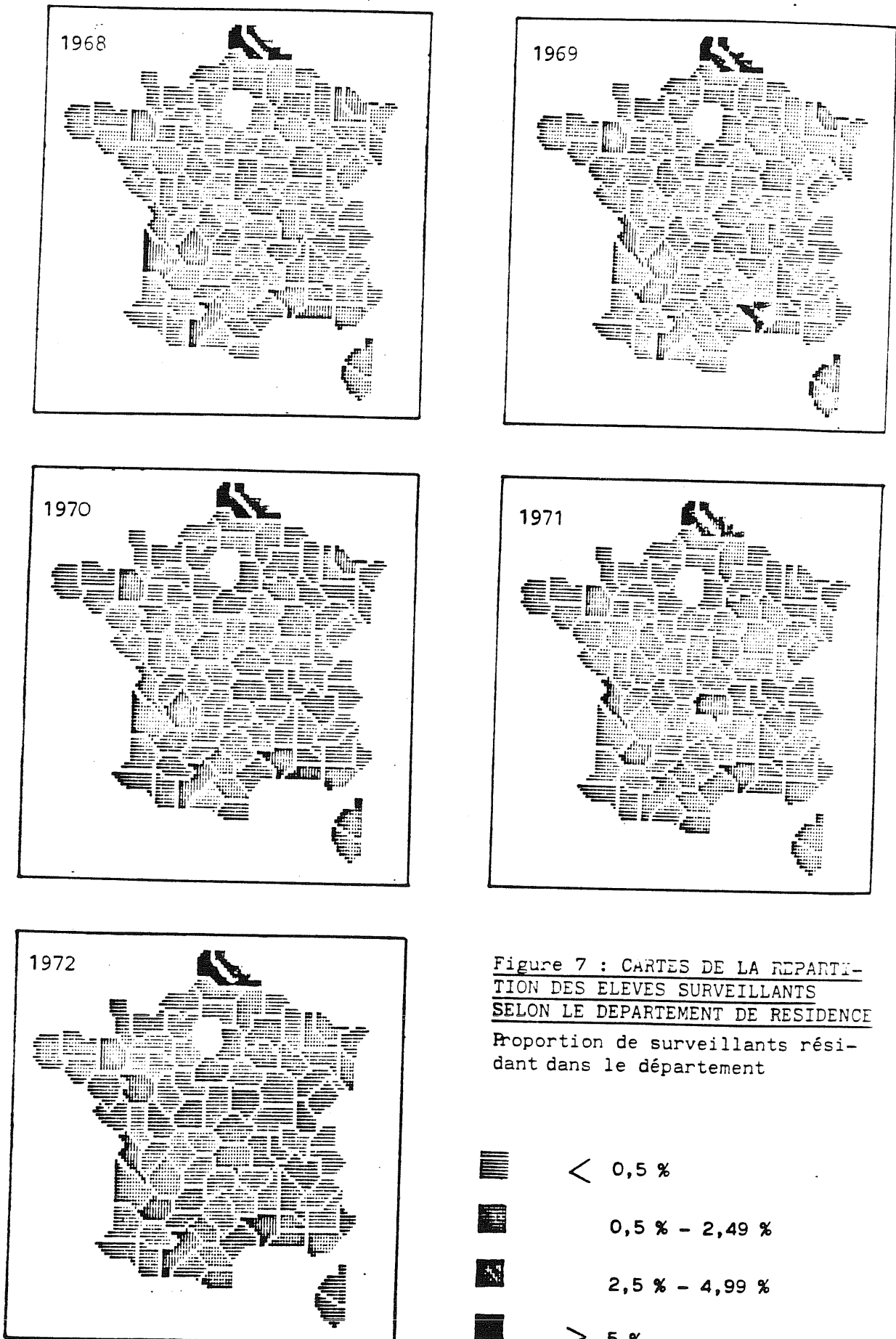
Les effectifs entre parenthèses sont ceux des départements dont les points ont été relatifs par rapport à ceux des régions pénitentiaires.

Sous "TOTAL" figurent les effectifs réels des promotions annuelles. Le ligne suivante présente, entre parenthèses, les effectifs ventiles selon les départements de résidence compte tenu des années disponibles et leurs poids par rapport aux effectifs réels des promotions annuelles.

(\*) Promotion annuelle incomplète.

(\*\*) Deux femmes sont comptabilisées dans l'effectif de la promotion, elles n'ont pas été distinguées dans la distribution selon le département de résidence.





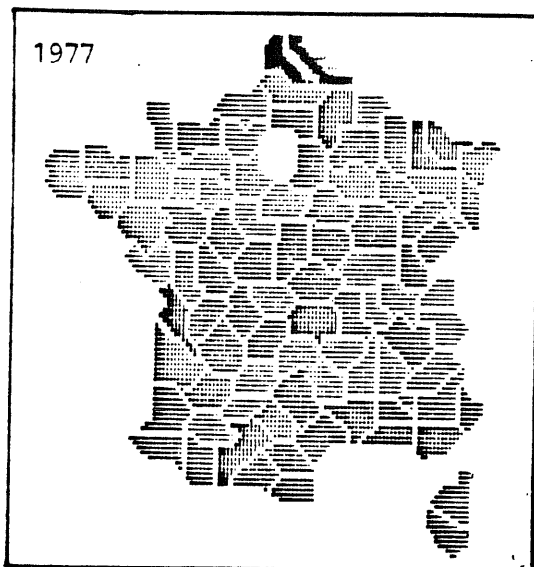
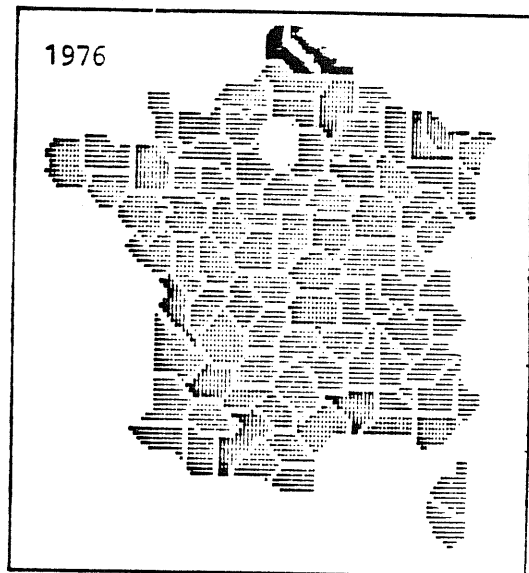
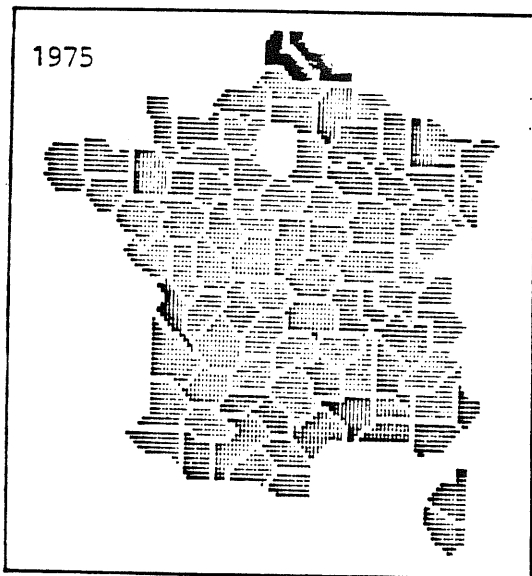
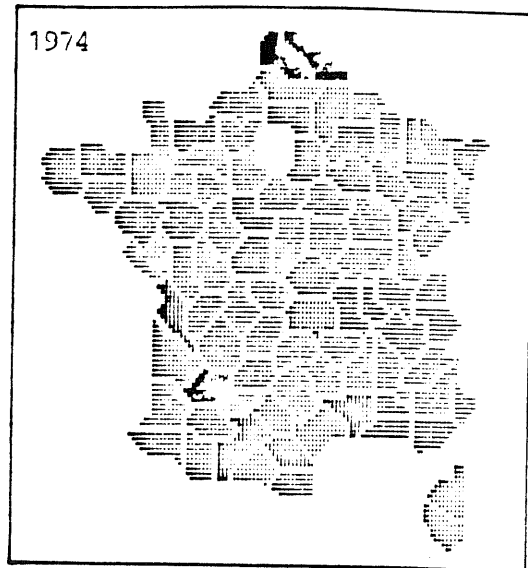
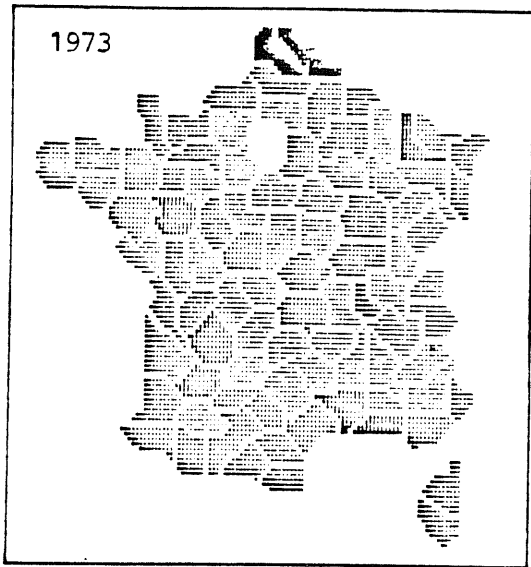
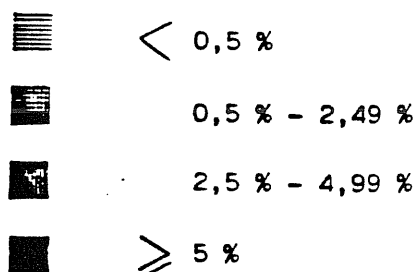


Figure 7 (suite) : CARTES DE LA REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE DEPARTEMENT DE RESIDENCE

Proportion de surveillants résidant dans le département



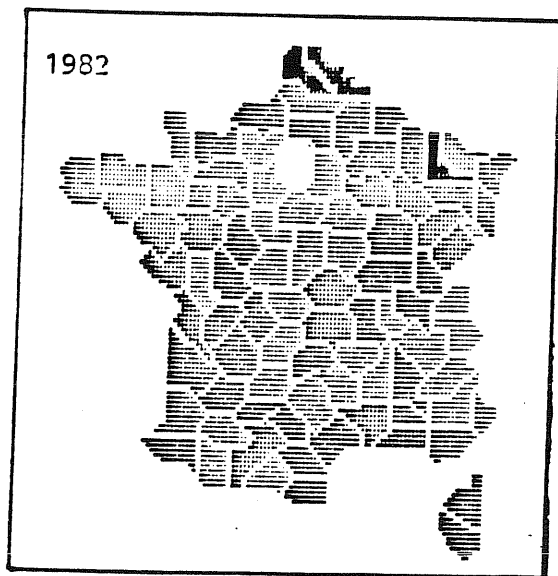
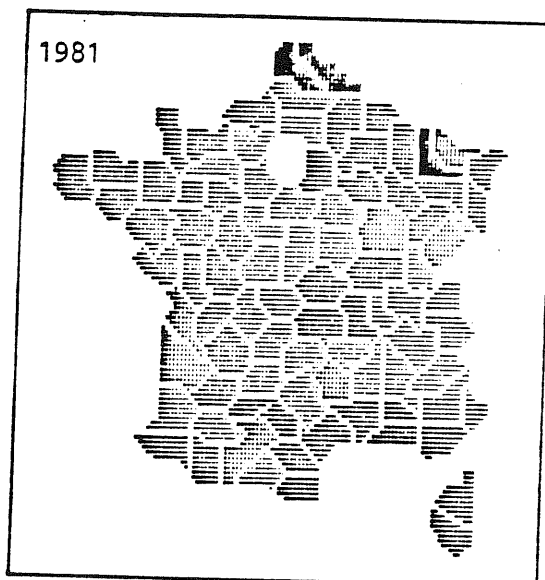
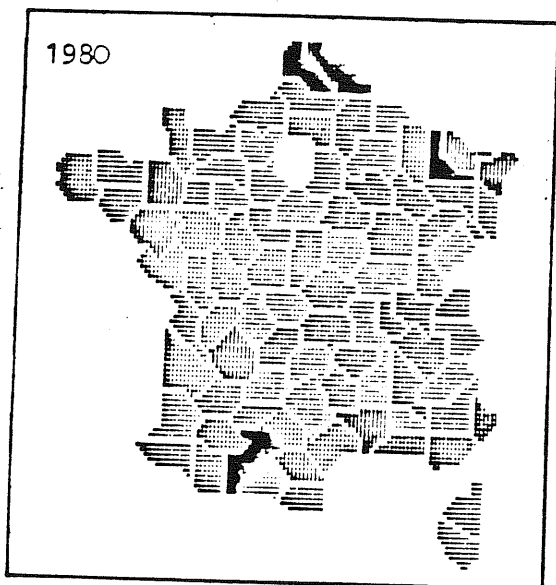
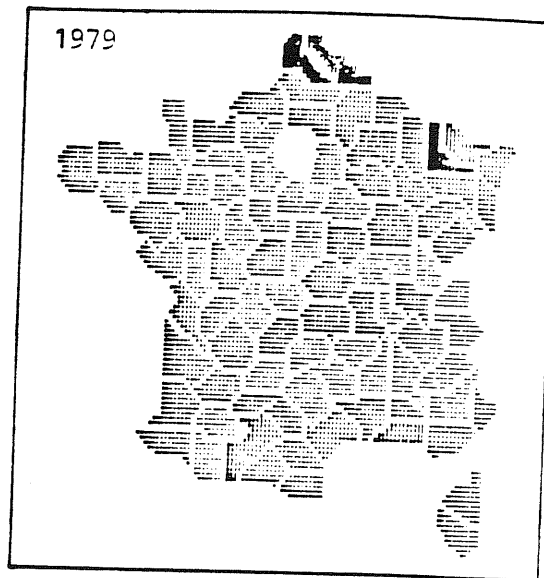
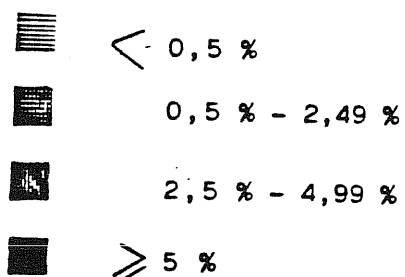


Figure 7 (suite) : CARTES DE LA REPARTITION DES ELEVES SURVEILLANTS SELON LE DEPARTEMENT DE RESIENCE

Proportion de surveillants résidant dans le département



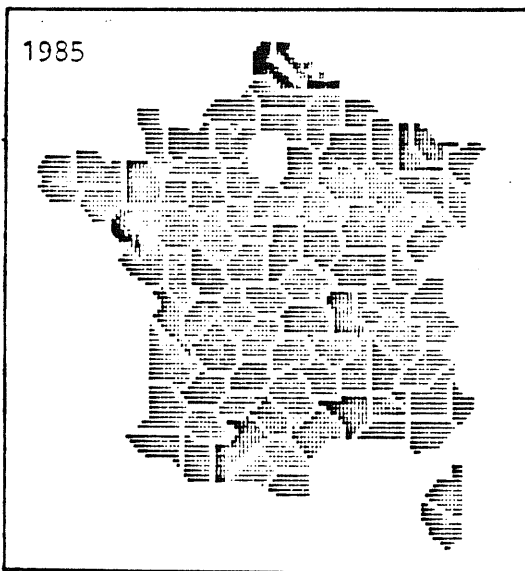
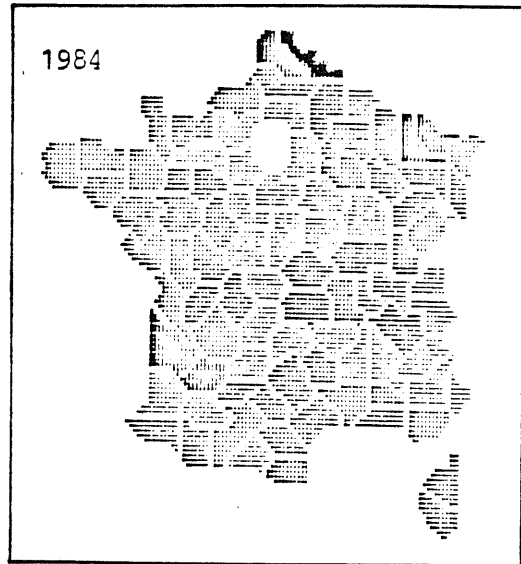
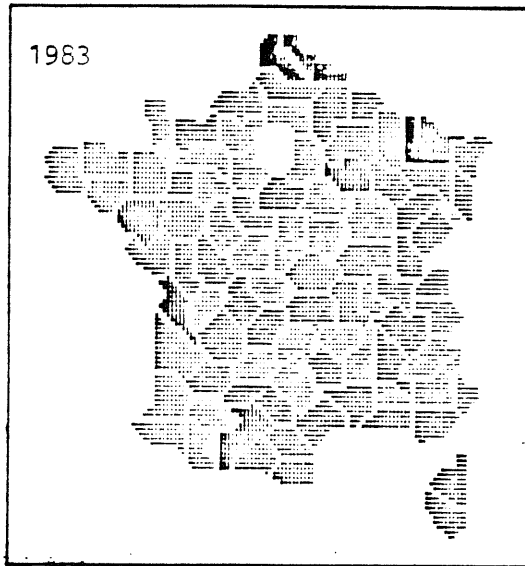
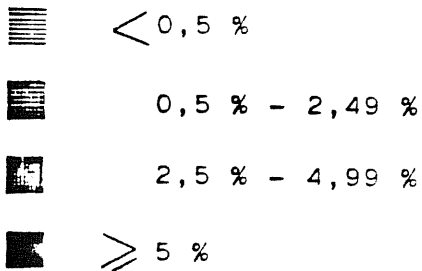


Figure 7 (fin) : CARTES DE LA  
REPARTITION DES ELEVES SURVEIL-  
LANTS SELON LE DEPARTEMENT DE  
RESIDENCE

Proportion de surveillants rési-  
dant dans le département



EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES SURVEILLANTS AYANT DES PARENTS  
DANS L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

- A : EFF. D'ELEVES SURVEIL. AYANT DES PARENTS DANS L'A.P.  
A=B+C+D
- B : EFF. D'ELEVES SURVEIL. AYANT DES PARENTS PROCHES DANS L'A.P.  
(PERE, MERE, FRERE, SOEUR, EPOUSE)
- C : EFF. D'ELEVES SURVEIL. AYANT DES PARENTS ELOIGNES DANS L'A.P.
- D : EFF. D'ELEVES SURVEIL. AYANT DES PARENTS DANS L'A.P. SANS  
PRECISION DU DEGRE DE PARENTE
- E : EFF. DE LA PROMOTION AUQUEL SE REFERE L'EFF. DES ELEVES  
SURVEILLANTS AYANT DES PARENTS DANS L'A.P.
- F : EFF. TOTAL DE LA PROMOTION
- G : POIDS DE L'EFF. PRIS EN COMPTE PAR RAPPORT A L'EFF. DE LA  
PROMOTION.  $G=(E/F)\times 100$
- H : PROPORTION D'ELEVES SURVEIL. AYANT DES PARENTS DANS L'A.P.  
 $H=(A/E)\times 100$
- I : PROPORTION D'ELEVES SURVEIL. AYANT DES PARENTS PROCHES  
PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES ELEVES SURVEIL. AYANT DES  
PARENTS DANS L'A.P.  $I=(B/(A-D))\times 100$

ANNEE	EFF. ELEVES SURVEIL. APPARENTES	EFFECTIF PROMOTION **				% APPARENTES			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1970	92	32	60	0	542	843	64.3	17.0	34.8
1971	132	51	81	0	710	710	100	18.6	38.6
1972	107	32	75	0	614	904	67.9	17.4	29.9
1973	74	32	42	0	327	641	51.0	22.6	43.2
1974	91	35	56	0	512	610	83.9	17.8	38.5
1975	29	9	20	0	149	1298	11.5	19.5	31.0
1976	158	50	92	16	1088	1088	100	14.5	35.2
1977	129	59	68	2	930	930	100	13.9	46.5
1978	112	52	60	0	701	701	100	16.0	46.4
1979	147	62	85	0	898	898	100	16.4	42.2
1980	29	11	18	0	194	721	26.9	14.9	37.9
1981*	180	71	109	0	1062	1062	100	16.9	39.4
1982	157	49	108	0	918	918	100	17.1	31.2
1983	113	35	78	0	512	512	100	22.1	31.0
1984	112	44	68	0	652	652	100	17.2	39.3
1985	92	43	49	0	456	456	100	20.2	46.7

\* 2 femmes sont comptabilisées dans l'effectif de la promotion.  
Elles n'ont pas été distinguées dans la distribution selon la parenté.

\*\* Les documents disponibles ne permettent pas de calculer les proportions d'élèves surveillants ayant des parents dans l'administration pénitentiaire par rapport à l'effectif complet de toutes les promotions annuelles. Les effectifs par rapport auxquels ces indices ont pu être établis, et leur poids par rapport aux effectifs des promotions annuelles complètes sont présentés dans les colonnes E et G.





TABLEAU XI

REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTES L'ANNEE DE RECRUTEMENT

Toutes promotions confondues

Age en différence de millésimes

AGE :	EFF. :	% :	AGE :	EFF. :	% :
20 :	0 :	0 :	36 :	15 :	2,95 :
21 :	4 :	,79 :	37 :	13 :	2,56 :
22 :	49 :	9,65 :	38 :	8 :	1,57 :
23 :	71 :	13,98 :	39 :	1 :	,20 :
24 :	46 :	9,06 :	40 :	7 :	1,38 :
25 :	37 :	7,28 :	41 :	2 :	,39 :
26 :	35 :	6,89 :	42 :	4 :	,79 :
27 :	29 :	5,71 :	43 :	0 :	0 :
28 :	24 :	4,72 :	44 :	1 :	,20 :
29 :	22 :	4,33 :	45 :	1 :	,20 :
30 :	20 :	3,94 :			
31 :	26 :	5,12 :			
32 :	25 :	4,92 :			
33 :	25 :	4,92 :			
34 :	26 :	5,12 :			
35 :	17 :	3,35 :			
			TOTAL :	508 :	100 :

FIGURE 8 : REPARTITION PAR AGE DES ELEVES SURVEILLANTES (HISTOGRAMME )

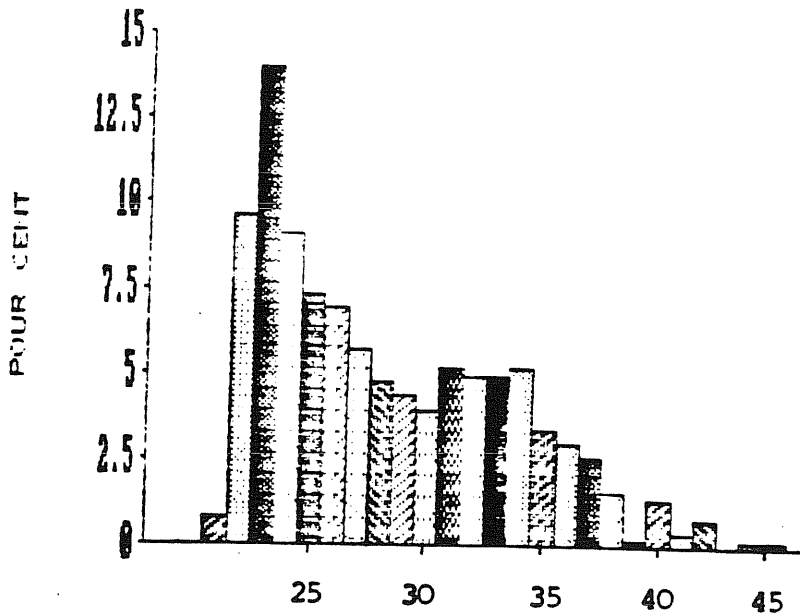


FIGURE 9 : EVOLUTION DU TAUX D'ENCADREMENT DE LA POPULATION  
PENALE (INDICATEUR)

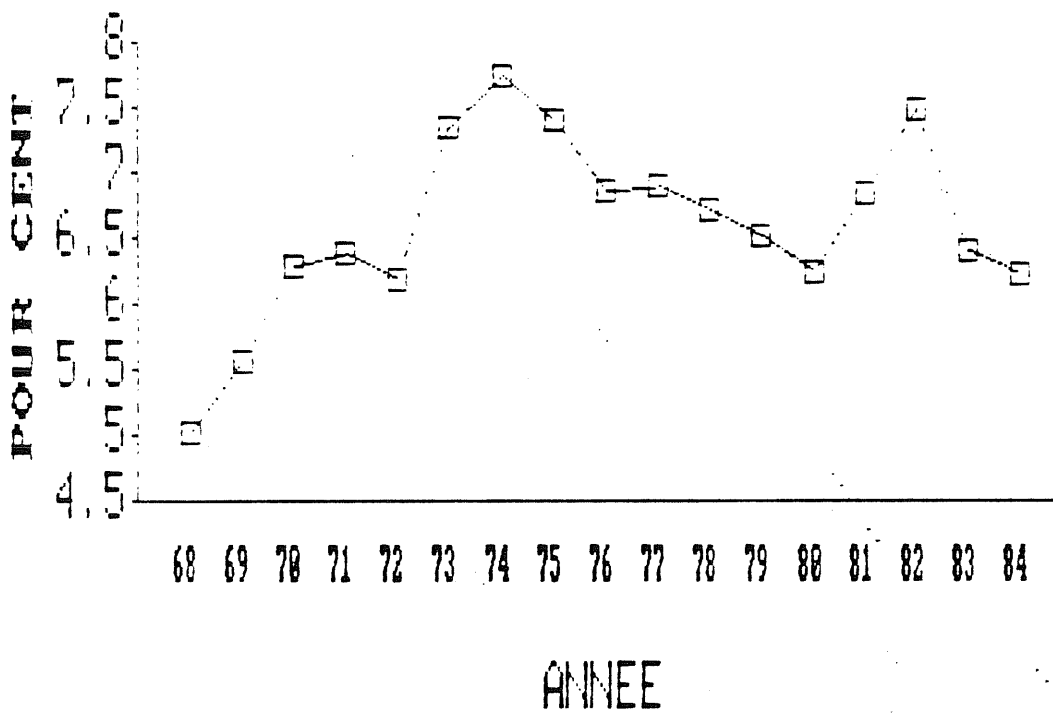
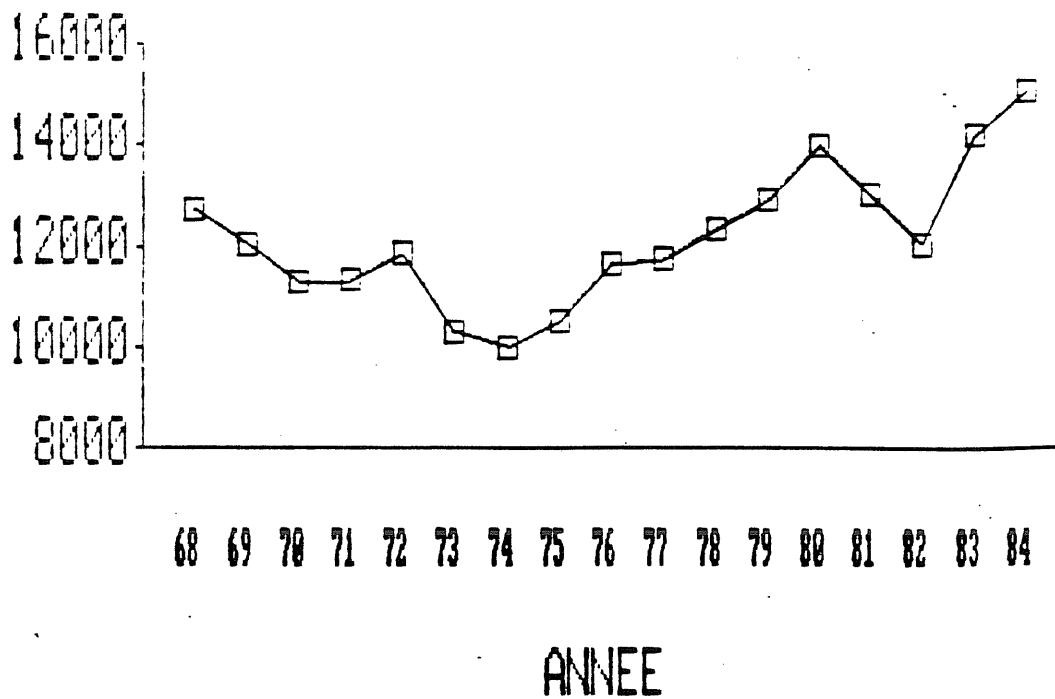


FIGURE 10 : EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURNEES DE DETENTION

(Milliers)

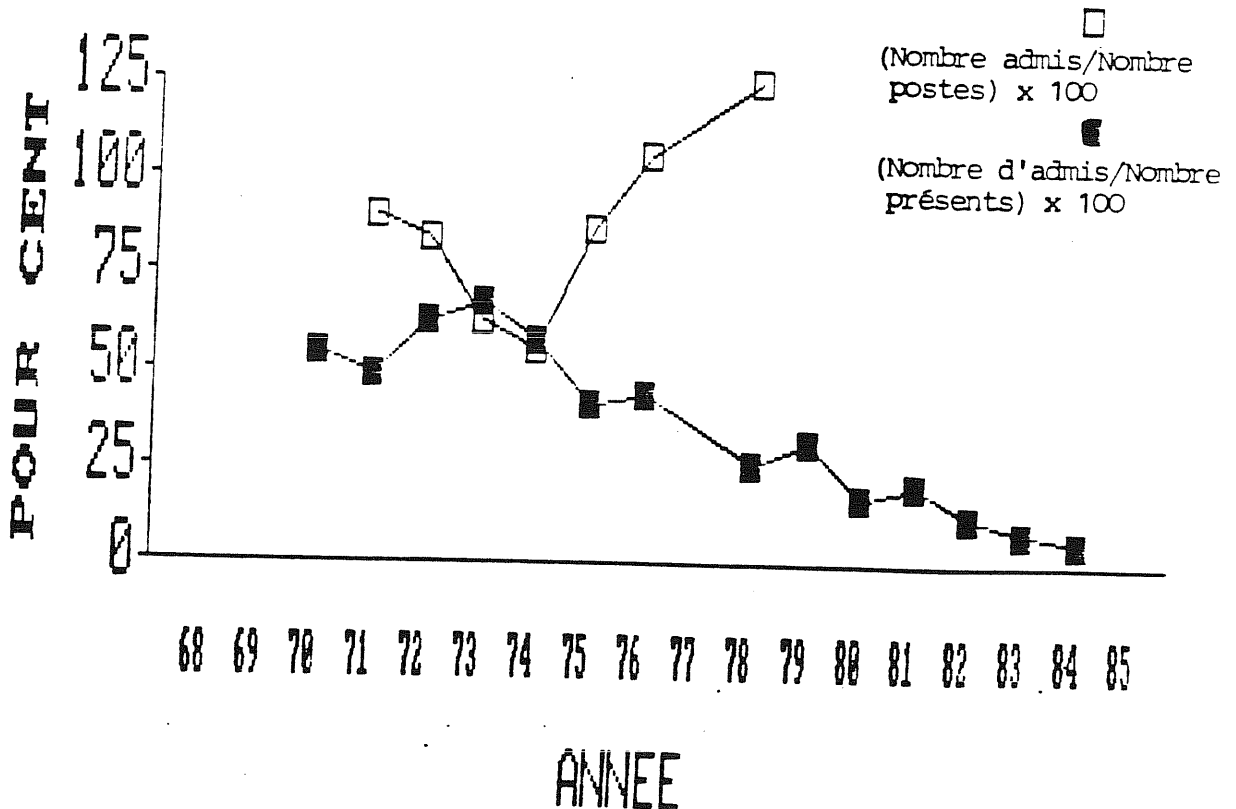


TABEAU XIV

EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES OFFERTS,  
DE CANDIDATURES (INSCRITS, PRESENTS)  
ET D'ADMISSIONS

ANNEE	POSTES OFFERTS	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	LISTE COMPLET.	ADMIS/POSTES %	ADMIS/PRESENTS %
1968				876			
1969				500			
1970		2410	1803	977			54,19
1971	1184	3387	2186	1073		90,63	49,09
1972	983	2066	1324	833		84,74	62,92
1973	1176	1754	1082	736		62,59	68,02
1974	1504	2345	1434	828		55,05	57,74
1975	2047	6231	4319	1774		86,66	41,07
1976	1435	5637	3498	1524		106,20	43,57
1977				1036			
1978	808	6450	3917	1010	226	125	25,79
1979				1426	317		30,90
1980		9635	5162	864	244		16,74
1981		10120	5558	1145	416		20,60
1982		12583	6845	855	338		12,49
1983		13999	7435	614	188		8,26
1984		23354	13010	660	276		5,07

FIGURE 11 : EVOLUTION DE LA PROPORTION DE POSTES POURVUS ET DE LA PROPORTION D'ADMIS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PRESENTS AU CONCOURS





## ETUDES ET DONNEES PENALES

- 1 - ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
- 2 - ROBERT (Ph.) & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo.
- 3 - ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C., 1969.
- 4 - ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 5 - ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du Code pénal, Note N° 1, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 6 - ROBERT (Ph.), GABET-SABATIER (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 7 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, (pré-recherche exploratoire), Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 8 - ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 9 - FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 10 - LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 11 - FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 12 - ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 13 - LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 14 - ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 15 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 16 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 17 - GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

- 18 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative à des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 19 - FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 20 - ROBERT (Ph.), MOREAU (G.), La presse française et la justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 21 - FAUGERON (C.), Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 22 - LASCOUMES (P.), MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 23 - GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 24 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles, analyse et prévision, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 25 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude des divergences dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 26 - HURE (M.S.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Evolution des condamnations par nationalités et par professions, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 27 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1972 et 1973, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 28 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude du consensus dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 29 - LAMBERT (Th.), Sélection et orientation des affaires pénales, Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 30 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1974 et 1975, Paris, 1977, ronéo.
- 31 - LAFFARGUE (B.), L'image de la justice criminelle dans la société - Le système pénal vu par ses "clients", Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 32 - ROBERT (Ph.), Mémoire présenté à la Commission de révision du Code Pénal, (Document réservé), Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 33 - ROBERT (Ph.), Mémoire sur l'état de la justice pénale (Document destiné et réservé au Comité National de Prévention), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.

- 34 - ROBERT (Ph.), Les tendances lourdes du système pénal (Document destiné et réservé à la Commission de pré-planification Justice - VIII° Plan), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.
- 35 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Note sur les condamnations par défauts, Paris, S.E.P.C., 1979, ronéo, non publié.
- 36 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le coût du crime en France en 1976-1977, Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 37 - LAFFARGUE (B.), La détention provisoire et le contrôle judiciaire au cours de ces dix dernières années, Paris, S.E.P.C., 1980, dactylo, non publié.
- 38 - LASCOUMES (P.), Délinquance d'affaires et justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 39 - GODEFROY (Th.), HURE (M.S.), LAFFARGUE (B.), Statistiques sur les morts violentes, Paris, S.E.P.C., 1981, dactylo.
- 40 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le droit de grâce et la justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.
- 41 - FAUGERON (C.), Femmes victimes, femmes délinquantes ; états des données, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.
- 42 - LÉVY (R.), ZAUBERMAN (R.), La pratique du sursis en France depuis 1960. Données juridiques et approche statistique, Paris, S.E.P.C., 1982, ronéo.
- 43 - GORTAIS (J.), PEREZ-DIAZ (C.), Stupéfiants et justice pénale ; enquête pour l'année 1981, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 44 - GORTAIS (J.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 45 - LOMBARD (F.), Les systèmes d'indemnisation des victimes d'actes de violence, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 46 - TOURNIER (P.), La population carcérale - Dimension, structure et mouvements, Paris, C.E.S.D.I.P., 1984, ronéo.
- 47 - GODEFROY (Th.) et LAFFARGUE (B.), Les coûts du crime en France - données 1980, 1981 et 1982, Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 48 - LEVY (R.), Du flagrant délit à la comparution immédiate : la procédure d'urgence d'après les statistiques judiciaires (1977-1984), Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 49 - TOURNIER (P.), LÉCONTE (B.), MEURS (D.), L'érosion des peines : analyse de la cohorte des condamnés à une peine de trois ans et plus, libérés en 1982, Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 50 - BARRE (M.D.), TOURNIER (P.), avec la collaboration de LÉCONTE (B.), Le travail d'intérêt général. Analyse statistique des pratiques, Paris, C.E.S.D.I.P., 1986, ronéo.



51 - LEVY (R.), PEREZ-DIAZ (C.), ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), Profil  
sociaux de victimes d'infractions ; premiers résultats d'une  
enquête nationale, Paris, C.E.S.D.I.P., 1986.